

Avis n°3 du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques concernant l'élaboration des arrêtés d'exécution du décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles

Adopté lors de la séance plénière du 26 janvier 2022

Ce dossier contient

- I. Introduction générale**
- II. Guide d'application du décret**
- III. Liste des formes féminines**
- IV. Fondement d'un discours grammatical non discriminatoire sur le genre**

I. Introduction générale

Le 13 octobre 2021, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté le « décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles ». Dans le cadre des arrêtés d'exécution qui s'y rapportent, le Conseil des Langues et des Politiques linguistiques a été chargé d'élaborer des règles d'accord et des modèles de formation des mots féminins ainsi qu'un discours grammatical non discriminatoire quant au genre.

Afin de rencontrer ces demandes dont les natures sont diverses, le Conseil a choisi d'articuler le présent document en trois temps.

Dans un premier temps, le présent guide présentera les règles d'accord et des modèles de formation des mots féminins, de formation des doublets abrégés ainsi que d'ordination des doublets complets. D'une manière générale, ces discours qui concernent les formes seront complétés par des principes généraux d'utilisation de ces formes, qu'il s'agisse des formes qui visibilisent les femmes ou de celles qui neutralisent l'opposition de genre.

Dans un second temps, sera présentée la liste des termes féminins, actualisée en fonction des nouveaux termes enregistrés ainsi qu'en fonction des nouvelles formes féminines recommandées. Cette liste inclut désormais des dénominations qui ne relèvent pas strictement des noms de fonction, métier, titre ou grade, mais qui sont couramment utilisées dans les communications officielles ou formelles, comme *successeuse* ou *vainqueuse*. Le principe qui a guidé les travaux est celui de la plus grande visibilité des femmes, les choix se portant prioritairement sur les formes où la différence de genre est audible, et pas seulement lisible.

Dans un troisième temps, seront présentés les fondements d'un nouveau discours grammatical non discriminatoire sur le genre, visant notamment à formuler des règles d'accords qui évitent le recours à l'expression plus que malheureuse selon laquelle « le masculin l'emporte » en cas d'accord avec un support double de genres différents (ex. : *les femmes et les hommes concernés*). En mettant en évidence l'existence, en français, de formes non marquées en genre, il permet aussi de ne plus parler de masculin générique, voire de ne plus devoir dire que le féminin est formé en ajoutant un *-e* au masculin, ce qui donne de ce féminin une appréhension secondaire. Masculin et féminin sont dès lors remis sur pied d'égalité dans le discours grammatical.

Le Conseil tient à insister, en préambule, sur l'importance de laisser aux usagères et usagers de la langue la liberté qui est la leur. La variation, tant individuelle que collective, doit pouvoir être reconnue : les usages varient en effet en fonction des contextes. Le Conseil ne se pose donc pas en censeur, ni de variétés différentes ni de créativité diverses. Il importe que ces usagers et usagères puissent user de leurs prérogatives de copropriétaires de la langue afin de lui permettre, le cas échéant, d'évoluer.

Pour autant, il importe également de pouvoir proposer un usage de référence à celles et ceux qui s'interrogent sur les formes à adopter, et, en particulier, à toutes les personnes qui doivent enseigner la variété socio-professionnellement valorisée ou qui souhaitent disposer de balises claires pour orienter leurs propres pratiques lors des communications officielles ou formelles.

Le Conseil usera dès lors de recommandations. Il recommandera certains usages. Il lui arrivera également de ne pas recommander d'autres usages, tout en recommandant de ne pas les sanctionner (surtout dans le cadre scolaire). Il n'appartient en revanche pas au Conseil de recommander de ne pas pratiquer certains usages émergents ou persistants, fussent-ils encore extrêmement minoritaires. L'évolution de la langue pourrait en effet amener à réviser certaines recommandations et le Conseil ne saurait insulter l'avenir.

II. Guide d'application du décret

Féminiser les textes et communiquer de manière non discriminatoire quant au genre

Table des matières

1.	Un nouveau guide de féminisation et de rédaction non discriminatoire quant au genre	5
2.	Désigner une femme ou un ensemble composé de femmes	6
2.1	Utiliser une forme féminine	6
2.2	Règle de formation des noms féminins	7
2.3	Quels noms féminins utiliser lorsque plusieurs formes coexistent ?	7
	Faut-il encore utiliser les féminins en -eure ?	8
2.4	Le féminin des noms composés	9
3.	Désigner un ensemble comportant des femmes et des hommes	9
3.1	Les doublets [visibilisation du féminin]	10
	L'ordre des doublets	10
	Des termes choisis de manière équitable	11
3.2	Les doublets abrégés [visibilisation du féminin]	11
	Utiliser le point médian sans nuire à la lisibilité d'un texte	11
	Le point médian à l'oral	12
3.3	Les termes épïcènes [neutralisation des genres]	13
	Les noms épïcènes	13
	Les pronoms épïcènes	13
3.4	Les noms collectifs [neutralisation]	13
3.5	Les noms non variables en genre désignant les personnes [neutralisation]	14
3.6	Les formes passives [neutralisation]	14
3.7	Emploi générique de la forme masculine ou genre non marqué [neutralisation]	14
4.	Comment faire les accords avec les formes doubles ?	16
4.1	L'accord des déterminants	16
4.2	L'accord des adjectifs	17
5.	Quels pronoms utiliser pour désigner des ensembles mixtes ou des personnes dont on ne connaît pas le genre ?	18
5.1	Pronoms de reprise	18
5.2	Pronoms de première mention	18

1. Un nouveau guide de féminisation et de rédaction non discriminatoire quant au genre

Ce guide fait suite au décret voté par le Parlement de la Communauté Wallonie-Bruxelles en 2021 afin de renforcer la féminisation et les pratiques non discriminatoires quant au genre dans les communications officielles. Il met à jour les trois éditions du guide *Mettre au féminin* (1993, 2005 et 2014).

Les pratiques de féminisation recommandées par le décret de 1993 se sont largement implantées : les femmes sont désignées par des noms féminins lorsqu'elles remplissent une fonction (*première ministre*), exercent un métier (*entrepreneuse*), portent un titre (*chevalière de la légion d'honneur*) ou un grade (*docteure en sciences*). La visibilité des femmes dans le monde professionnel, social et politique s'est accrue.

Cependant, certains usages courants aujourd'hui en français peuvent encore alimenter un biais défavorable aux femmes dans la représentation des différents genres, particulièrement lorsqu'il s'agit de désigner des groupes mixtes. Il est donc pertinent, dans l'esprit du décret, de les faire évoluer. En outre, la diffusion des formes féminisées dans les textes suscite de nouveaux usages, parfois accompagnés de questions légitimes : (1) Quelle forme féminine choisir lorsque plusieurs formes sont en concurrence ? (2) Comment désigner, dans les communications officielles, les ensembles composés de femmes et d'hommes sans discriminer les femmes ? (3) Comment régler les accords des déterminants et des adjectifs ou les reprises par des pronoms lorsque ces éléments réfèrent à des doublets ?

Ce guide formule des recommandations afin de proposer un usage de référence à celles et ceux qui s'interrogent sur les formes à adopter dans ces divers cas de figure. Il donne en particulier des balises claires aux personnes qui doivent enseigner la variété socio-professionnellement valorisée ou qui sont tenues, dans leur pratique de la langue, de se conformer au décret. À la différence du décret de 1993, qui s'appliquait à la communication administrative écrite, le décret relatif au renforcement de la féminisation de 2021 s'applique à toutes les formes de communications officielles et formelles, tant écrites qu'orales : circulaires, communications institutionnelles, contrats, manuels et activités d'enseignement, diplômes, communications gouvernementales, programmes d'actualité, etc. Les recommandations de ce guide s'appliquent à l'ensemble de ces domaines.

Si ce guide vise à orienter les usages des francophones de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne doit pas les priver de leurs prérogatives de copropriétaires de la langue et de leur liberté de la faire évoluer. Certaines formes et certains emplois y sont recommandés, d'autres ne le sont pas, mais il n'est jamais question de sanctionner ou de proscrire certains usages émergents ou persistants, fussent-ils encore extrêmement minoritaires. En ce sens, ce guide ne saurait être invoqué pour condamner les pratiques des uns et des autres et se poser en censeur de variétés différentes ou de créativité diverses.

Comme le veut le décret qui l'oriente, ce guide se préoccupe d'abord et avant tout de recommander des pratiques linguistiques qui permettent au mieux de représenter tant les femmes que les hommes. Tout en suivant ce principe directeur, le guide veille également, d'une

part, à mettre en évidence des procédés de neutralisation du genre, et d'autre part, à proposer des solutions qui permettent de prendre en compte à la fois les préoccupations pour l'égalité des genres et les enjeux de simplicité formelle, d'économie dans la communication et de lisibilité.

2. Désigner une femme ou un ensemble composé de femmes

La règle d'utiliser des noms féminins pour désigner des femmes ou des ensembles de femmes s'applique dans tous les domaines (2.1). Les règles de formations des noms féminins sont rappelées (2.2). Lorsque plusieurs dénominations féminines coexistent, on recommande d'utiliser la forme qui visibilise le féminin (2.3).

2.1 Utiliser une forme féminine

Les noms de métier, fonction, grade ou titre sont formulés au féminin lorsqu'ils réfèrent à une femme ou à un ensemble composé de femmes.

Cette règle, préconisée par le décret de 1993, est devenue majoritaire dans les usages. Dans certains domaines cependant, comme celui des fonctions ou des grades les plus prestigieux, l'usage a tardé à s'implanter et connaît encore quelques exceptions. On recommande partout de dire : *Rosa Bonheur a été promue officière de la légion d'honneur, Madame la secrétaire perpétuelle ou la cheffe de cabinet de la ministre.*

Lorsqu'une forme féminine s'emploie avec un nouveau sens (*entraîneuse* dans le domaine sportif) ou lorsque cette forme est homonyme avec un nom d'objet (*cuisinière, chauffeuse*), l'usage s'implante moins rapidement, mais les connotations négatives disparaissent rapidement. Il faut donc recommander sans aucune réserve l'emploi de formes comme *l'entraîneuse de l'équipe de foot, la cuisinière étoilée.*

Encart n°1 *Bachelières, étudiantes et entraîneuses*

Julie-Victoire Daubié est la première femme à obtenir le titre de bachelier en 1861 en France. Lorsque les journaux en font leurs gros titres, le terme *bachelière* désigne de manière péjorative une jeune femme qui fréquente les bacheliers en dehors de leurs cours. Utilisé dans son nouveau sens de « diplômée », le terme féminin perd rapidement cette connotation et permet à toutes les femmes de se projeter dans un domaine dont elles étaient jusqu'à présent exclues. Le sens du terme *étudiante* a connu une évolution similaire. Aujourd'hui, le terme *entraîneuse* suit une évolution comparable. Si certaines entraîneuses sportives éprouvent une réticence être nommées de cette manière, c'est parce que ce nom possède deux sens, dont celui de "jeune femme employée dans un bar pour engager les clients à danser ou à consommer". Le sens de "personne qui entraîne un athlète ou une équipe sportive" deviendra dominant dès que ce nom aura été suffisamment utilisé dans le contexte sportif. Cette évolution est généralement très rapide.

2.2 Règle de formation des noms féminins

Si la forme masculine se termine par *-e* (et plus rarement par *-o* ou *-a*¹), la forme féminine lui est identique et ces noms sont dits épiciènes : un/une analyste, un/une psychologue, un/une imprésario. Les noms épiciènes représentent 32 % des noms de la liste.

Dans 28 % des cas, la forme féminine diffère de la forme masculine par la présence d'un *-e* final dans la graphie, avec ou sans modification de la prononciation (*délégué, déléguée* ; *chef, cheffe* ; *pharmacien, pharmacienne* ; *conférencier, conférencière*). Lorsque la prononciation diffère, on perçoit ces noms comme ayant des suffixes différents, l'un masculin, l'autre féminin : *-ien* [jɛ̃], *-ienne* [jen], *-ier* [je], *-ière* [jɛʁ].

Les noms masculins en *-eur* représentent un quart des noms : le féminin se forme avec les suffixes *-euse* (*bruiteur, bruiteuse*), *-trice* (*facteur, factrice*) et, plus rarement, en *-eure* (*ingénieur, ingénieure*) ou *-eresse* (*demandeur, demanderesse*, dans le langage juridique).

Les suffixes féminins *-euse*, *-trice*, *-eure* et *-eresse* se répartissent dans des proportions très variables.

- L'alternance *-eur, -euse* (*soudeur, soudeuse*) représente le cas le plus fréquent (7 cas sur 10). À cause de leur vitalité élevée, ces suffixes sont privilégiés pour la formation des mots nouveaux : *youtubeur, youtubeuse*.
- Pour un nombre réduit de noms (moins de 3 sur 10), qui sont apparentés à un nom en *-tion* (*direction*) ou en *-ssion* (*émission*) ou dont le radical ne correspond pas à un verbe (*directeur* ne correspond pas au verbe *dirig-er*), le féminin se forme à l'aide du suffixe *-trice* : *directrice, émettrice, éditrice*.
- Les formes féminines en *-eure* sont rares. Les formes anciennes correspondent à un ancien comparatif en latin (*une maïeure, une mineure d'âge, une prieure, une supérieure*). Les autres ont été formées au Québec dans les années 1970 et 1980 pour combler l'absence de forme féminine : *professeure, ingénieure*.
- Les quelques formes en *-eresse* correspondent à des formes anciennes, en particulier dans le domaine juridique (*bailleresse, défenderesse, demanderesse, venderesse*) ou littéraire (*chasseresse, enchanteresse*).

Les autres formes féminines sont irrégulières ou suivent des procédés de formation plus rares (*compagnon, compagne* ; *confrère, consœur* ; *judoka, judokate* ; *poète, poétesse*).

2.3 Quels noms féminins utiliser lorsque plusieurs formes coexistent ?

La plupart des noms féminins sont formés de manière régulière et leur utilisation ne pose aucune difficulté (*avocate, directrice, boxeuse, bijoutière*). Lorsque plusieurs formes féminines sont en concurrence, on recommande d'utiliser la forme la plus visible (à l'écrit) ou la plus audible (à

¹ On trouve par exemple des diminutifs comme *clodo* ou *aristo* ou des emprunts comme *barista* ou *judoka* (pour ce dernier, le féminin *judokate* s'est diffusé dans les usages).

l'oral) : *une autrice* (plutôt qu'*une auteure*), *une défenseuse* (plutôt qu'*une défenseure*), *une clowne* (plutôt qu'*une clown*), *une DJette* (plutôt qu'*une DJ*).

Tableau 1. Exemples de formes visibilisant le féminin (recommandées) comparées aux formes non recommandées

On recommande...	plutôt que...
<i>autrice</i>	<i>auteure</i>
<i>clowne</i>	<i>clown</i>
<i>DJette</i>	<i>DJ</i>
<i>défenseuse</i>	<i>défenseure</i>
<i>judokate</i>	<i>judoka</i>
<i>poétesse</i>	<i>poète</i>
<i>vainqueuse</i>	<i>vainqueure</i>

Faut-il encore utiliser les féminins en -eure ?

Comme on l'a expliqué précédemment, on ne connaissait pas de forme féminine au XX^e siècle. pour des noms comme *ingénieur*, *docteur* ou *auteur*. Dans ce contexte, la création de noms féminins avec un *-e* final (*ingénieure*, *docteure*, *auteure*) a permis d'enrichir le lexique, même si ce procédé a pu susciter des réactions négatives, car il ne correspondait pas aux modèles les plus réguliers comme *danseur*, *danseuse* ou *conducteur*, *conductrice*.

Les nouvelles formes en *-eure* ont permis de faire progresser la féminisation. Cependant, ces formes féminines ne sont pas audibles dans la langue parlée, car elles se prononcent comme les formes masculines correspondantes (*ingénieur* [ɛ̃ʒenjœʁ], *ingénieure* [ɛ̃ʒenjœʁ]). Aujourd'hui, le besoin se fait sentir de recourir à des formes qui visibilisent et rendent audible la féminisation. Le retour dans les usages de l'ancien nom *autrice*, qui était tombé en désuétude, illustre ce phénomène, de même que la diffusion de formes en *-euse* qui étaient jusqu'à présent peu utilisées : *la successeuse*, *la prédécesseuse*, *la proviseuse*, *la professeuse*, etc.

Les emprunts

Depuis les rectifications orthographiques de 1990, le pluriel des mots empruntés à d'autres langues est formé en suivant les règles du français (*un pizzaiolo*, *des pizzaiolos*). Logiquement, la variation en genre peut s'appuyer sur le même principe (*un toréador*, *une toréadore* ; *un troll*, *une trolle*). Toutefois, certaines formes féminines ont été empruntées avec le suffixe de leur langue d'origine ; dans ces cas, on utilisera celle-là (*une pizzaiola* ; *une torera*).

2.4 Le féminin des noms composés

Les noms composés sont formés de plusieurs éléments : *haut-fonctionnaire*, *administrateur réseau* ou *porte-parole*². La formation du féminin des noms composés dépend de la nature des éléments.

- Adjectif+Nom (*haut-fonctionnaire*) ou Nom+Adjectif (*maréchal-ferrant*) : l'adjectif et le nom se mettent au féminin (*haute-fonctionnaire*, *première ministre* ; *secrétaire perpétuelle*, *maréchale-ferrante*, *aide-ménagère*, *sergente-majore*). Font exception les composés figés, où seul le nom varie (*franc-maçonne*, *nouveau-née*).
- Nom+Nom (*avocat conseil*, *chef-coq*) : le nom désignant la personne ou la fonction se met au féminin, tandis que le nom adjoint ne varie pas : *avocate conseil*, *chefe-coq*, *administratrice réseau*. Si les deux noms du composé désignent des personnes ou des fonctions, les deux se mettent au féminin : *apprentie-coiffeuse*, *autrice-compositrice*, *sapeuse-pompière*. Cette règle se heurte encore parfois aux usages : *une maitre-chien* ou *une maitresse-chien*.
- Nom+Prép+Nom (*rédacteur en chef*, *garde du corps*, *metteur en scène*) : le nom qui désigne la personne se met au féminin et le nom introduit par la préposition ne varie pas : *rédactrice en chef*, *infirmière (en) cheff*³, *garde du corps*, *metteuse en scène*.
- Composé déverbal : lorsque le composé est construit à partir d'un verbe suivi d'un nom (*prête-nom*, *porte-parole*, *sage-femme*), le composé ne se modifie pas au féminin : *une porte-parole*, *une garde-malade*, *une rabat-joie*. Il en va de même pour *sage-femme* (étymologiquement 'qui connaît les femmes') qui s'emploie au masculin et au féminin : *un sage-femme*, *une sage-femme*.

3. Désigner un ensemble comportant des femmes et des hommes

Plusieurs techniques permettent de renvoyer à des ensembles mixtes comportant des femmes et des hommes : *les policières et les policiers ont protégé les victimes*, *les élèves doivent suivre les cours à distance*, *la direction se prononcera demain*, *toutes les personnes intéressées peuvent se manifester*, etc. Certaines techniques ont pour effet de **visibiliser** les femmes dans les textes, tandis que d'autres ont pour effet de **neutraliser** l'opposition de genre. Le choix rédactionnel est guidé par un équilibre entre les effets recherchés et la lisibilité du texte.

² Pour les noms dérivés à l'aide d'un préfixe, comme *post-éditeur*, *téléacheteur* ou *sous-chef*, le féminin se forme en suivant les règles des noms simples correspondants : *post-éditrice*, *téléacheteuse* ou *sous-chefe*.

³ On trouve parfois *une infirmière cheffe*, lorsque le composé est formé sans préposition (*en chef*) et que les deux noms sont ressentis comme désignant une personne ou une fonction.

Tableau 2. Sept techniques d'écriture non discriminatoire quant au genre et leurs effets

Techniques	Exemples	Effets visés	Inconvénients
(3.1.) doublets	<i>les recteurs et les rectrices</i>	visibilisation forte	allongement du texte
(3.2) doublets abrégés	<i>les citoyen·nes</i>	visibilisation moyenne	parfois perçu comme militant ou moins lisible
(3.3) termes épïcènes (avec déterminants marqués en genre)	<i>le ou la psychologue, un ou une athlète</i>	visibilisation	nécessité de doubler le déterminant
(avec déterminants non marqués en genre; pronoms épïcènes)	<i>l'artiste, les Belges, vous, quiconque</i>	neutralisation	difficulté de gérer les accords (adjectifs, participes passés)
(3.4) termes collectifs	<i>la population, la police, les équipes</i>	neutralisation	perte de précision, style dépersonnalisé
(3.5) termes non variables en genre	<i>les victimes, toute personne qui</i>	neutralisation	nombre limité de termes
(3.6) forme passive	<i>le vaccin a été administré</i>	neutralisation	style dépersonnalisé
(3.7) forme non marquée en genre (ou acception générique de la forme masculine)	<i>un technicien, les candidats</i>	neutralisation	invisibilise les femmes dans certains contextes

3.1 Les doublets [visibilisation du féminin]

Utilisez un doublet lorsque la mixité du groupe auquel vous référez n'est pas établie d'après le contexte ou lorsque vous souhaitez attirer l'attention sur cette mixité. Les formules d'adresse, les débuts de texte ou les titres sont des lieux où une attention particulière doit être portée à la visibilisation des femmes.

Un doublet consiste à juxtaposer un nom masculin et le nom féminin correspondant : *Mesdames et Messieurs, les auditeurs et auditrices, tous les garçons et les filles de mon âge*. Cette technique visibilise les femmes et les hommes.

L'ordre des doublets

Alternez l'ordre du masculin et du féminin dans votre texte, que ce soit de manière aléatoire, en suivant l'ordre alphabétique, en fonction des nécessités de l'accord ou pour des raisons stylistiques.

Varié l'ordre dans lequel on présente les noms masculins et féminins permet de renforcer le traitement non discriminatoire quant au genre. Le choix de l'ordre alphabétique peut constituer un critère pour organiser cette alternance (*les femmes et les hommes, les instituteurs et les institutrices*). L'ordre peut également être adapté en fonction de l'accord des déterminants (qui

précèdent) ou des adjectifs (qui suivent), afin de favoriser une proximité entre mots au même genre : *les étudiantes et étudiants internationaux* (voir 4.2 L'accord des adjectifs).

Encart n°2 Les offres d'emploi et autres annonces: la mention (F/H/X)

Les offres et les demandes d'emploi, les annonces de recrutement ou de possibilité de promotion et les possibilités de formation seront libellées en faisant suivre le nom des postes, formulés au masculin et au féminin en toutes lettres, d'une mention de type F/H/X.

Les offres d'emploi ou de formation sont un domaine où une attention particulière doit être portée à la féminisation. L'emploi de noms féminins montre que les femmes ont accès aux fonctions politiques (*la première ministre, une lanceuse d'alerte, la présidente de l'assemblée*), sociales (*une influenceuse*) ou entrepreneuriales (*la manageuse, la directrice générale*). L'emploi de noms féminins permet aux jeunes filles de se projeter dans des métiers ou des rôles ordinairement réservés aux hommes : *une codeuse, une mathématicienne, une plombière*. À l'inverse, l'emploi de noms et déterminants masculins permet aux jeunes garçons de se projeter dans des métiers socialement perçus comme typiquement féminins : *un sage-femme, un puériculteur, un logopède*.

Afin que la communication dans le domaine de l'emploi soit non discriminatoire quant au genre, elle doit faire apparaître de manière explicite les personnes non binaires (F/H/X). Cette mention (X) est préconisée par le Conseil de l'Europe.

Des termes choisis de manière équitable

Lorsque vous utilisez des doublets, choisissez des termes comparables qui renvoient de manière non discriminatoire aux femmes et aux hommes.

Le traitement non discriminatoire des femmes dans les textes requiert un usage symétrique des termes. On ne dira pas *les filles et les hommes* pour désigner les membres de deux équipes sportives, mais bien *les femmes et les hommes* ou *les filles et les garçons*. On utilisera également des expressions qui n'entretiennent pas de stéréotype de genre : *le panier du ménage* (et non *le panier de la ménagère*), *agir en personne responsable* (et non *agir en bon père de famille*).

3.2 Les doublets abrégés [visibilisation du féminin]

Le décret limite l'usage des doublets abrégés aux contextes écrits où l'espace disponible impose une abréviation, comme les tweets, les tableaux, les titres ou les dispositifs d'affichage.

La longueur des doublets peut être abrégée par l'utilisation du point médian (ou d'autres signes de ponctuation comme la parenthèse ou la barre oblique). Le point médian permet de combiner les suffixes du masculin et du féminin dans une même unité graphique : *professeur-e, lycéen-ne*.

Utiliser le point médian sans nuire à la lisibilité d'un texte

On veillera à utiliser le point médian de manière parcimonieuse.

- Privilégiez le point médian pour des cas où la forme féminine diffère de la forme masculine par la présence d'un *-e* final (avec ou sans doublement de la consonne) : *débutant-e, technicien-ne*. Pour les noms masculins en *-er* avec féminin en *-ère*, le point médian ne permet pas de gérer l'alternance entre lettre accentuée et non accentuée : on ne recommande

pas les graphies de type *un ou une boulanger-e*, auxquelles on préfère le doublet complet *un boulanger ou une boulangère*.

- Lorsque le féminin se forme avec suffixe différent du suffixe masculin (ex. *-eur, -euse*), la lecture du doublet abrégé demande de remplacer un suffixe par un autre. Ce remplacement pouvant entraîner une difficulté de lecture, on évitera l'utilisation du point médian dans des cas comme *directeur-ric*e (variante : *directeur-trice*) ou *vapoteur-euse*.
- Lorsque le doublet abrégé est utilisé au pluriel, on observe deux usages : avec duplication du point médian entre le suffixe féminin et la marque du pluriel (*les étudiant-e-s*) ou avec un seul point médian avant les suffixes féminin et pluriel (*les étudiant-es*). La première option (*les étudiant-e-s*), plus lourde, présente l'avantage de dissocier les marques du genre et du nombre et présente le féminin comme plus autonome. La seconde option (*les étudiant-es*), plus légère, présente l'avantage de n'utiliser qu'un point médian, mais empêche potentiellement la lecture plurielle du masculin et fait appréhender le féminin comme une terminaison (comme le nombre).
- On évitera les suites de points médians utilisés dans plusieurs mots consécutifs, cet usage pouvant diminuer la lisibilité d'un texte⁴ : *le-la visiteur-euse international-e*.

Le point médian à l'oral

Le point médian est une marque d'abréviation qui n'est pas destinée à être lue à voix haute : *professeur-e* ne se lit pas « professeur-point-E ». En tant que signe d'abréviation, il commande de rétablir oralement le doublet complet, ce qui peut se faire par le doublement du déterminant à l'oral : ***le professeur ou la professeure***.

Encart n°3 Les néologismes

On voit parfois *les auditeurices* (pour *auditeurs et auditrices*), *les colleureuses* (pour *colleurs et colleuses*) ou *bonjour à toustes* (pour *tous et toutes*)⁵. Il existe également des nouvelles formes neutres, comme *autaire*, qui usent d'un suffixe non marqué en genre⁶. Ces néologismes indiquent que les francophones se saisissent de la langue de manière créative. Parfois perçues comme militantes, ces formes ne sont pas recommandées en contexte scolaire, officiel, formel ou administratif. Cette recommandation sera peut être amenée à évoluer en fonction de la diffusion de ces nouvelles formes et de leur stabilisation.

Encart n°4 Hyperféminisation

Dans un contexte où les questions de genre et de visibilité des femmes sont socialement vives voire exacerbées, des usages d'*hyperféminisation* sont attestés : cela va du surmarquage (*infirmière-chef*e plutôt qu'*infirmière (en) chef*) jusqu'à l'accord au féminin pluriel (féminin de majorité, féminin générique), en passant par le recours à des formes anciennes (*peintresse*)

⁴ Aucune étude scientifique publiée ne fournit des données objectives et concluantes sur ce type de configurations. En l'absence de mesures de lisibilité, on prône un usage prudent du point médian.

⁵ Voir le cas du pronom *iel* (voir encadré 9).

⁶ Voir la *Grammaire du français inclusif* d'Alpheratz (2018).

ou à des néologismes (*la collective* pour *le collectif*, *rendre femmage* pour *rendre hommage*). Parfois perçues comme militantes, ces formes ne sont pas recommandées en contexte scolaire, officiel, formel ou administratif. Cette recommandation sera peut-être amenée à évoluer en fonction de la diffusion de ces nouvelles formes et de leur stabilisation.

3.3 Les termes épïcènes [neutralisation des genres]

Parce qu'ils ont la même forme au masculin et au féminin, les termes épïcènes permettent de désigner des femmes et/ou des hommes. Lorsqu'on les emploie, on veille à les accompagner de déterminants non marqués en genre (*les, des, ces...*). Avec un déterminant marqué en genre comme *un, une, le* ou *la*, un terme épïcène devient masculin ou féminin.

Les noms épïcènes

Les noms épïcènes se terminent majoritairement par *-e*. Certaines abréviations ou emprunts à d'autres langues ont également une forme épïcène : *les profs, les métallos ; les students, les stars*. Ayant la même forme au masculin et au féminin, ils permettent de renvoyer à des ensembles mixtes comprenant des femmes et des hommes : *l'artiste, les psychologues, les scientifiques, les syndicalistes*.

Lorsque le nom épïcène est précédé d'un déterminant marqué en genre, l'effet de neutralisation en genre disparaît. La visibilité du féminin apparaît donc possible : *la dentiste* vs *le graphiste*. Dans ce cas, on voit se développer des usages où le déterminant est dédoublé, afin de visibilité les femmes et les hommes, ce qui ramène à la technique des doublets : *un ou une athlète, chères et chers collègues*.

Il est possible de visibilité les femmes dans le cas de l'usage des épïcènes au pluriel ou avec l'article élide en spécifiant « tant hommes que femmes » : *les artistes, tant hommes que femmes*.

Les pronoms épïcènes

Utilisez les pronoms épïcènes (*vous, on*) pour neutraliser la référence au genre.

Les pronoms épïcènes permettent de renvoyer à des référents masculins ou féminins (voir 5.) : *tu, on, nous, vous, quiconque, qui*, etc. Le pronom *vous* présente l'avantage de s'adresser directement à son lectorat ou à son auditoire.

Encart n°5 Autres expressions épïcènes

D'autres expressions permettant de désigner des personnes fonctionnent de manière épïcène : *quelques sans-abris, des porte-paroles, les moins de vingt ans...*

3.4 Les noms collectifs [neutralisation]

Utilisez les termes collectifs (*les équipes, la direction, la police*) pour neutraliser l'opposition de genre, en sachant que ces termes n'ont pas toujours un sens équivalent aux noms de personnes correspondants (*la police* vs *les policiers et les policières*). Les termes collectifs peuvent avoir pour effet de modifier le sens du texte ou de le dépersonnaliser.

Les noms collectifs désignent un groupe de personnes (*l'équipe belge de natation, le collectif de lutte pour la régularisation des sans-papiers, le personnel soignant*) ou des personnes composant une institution (*le gouvernement, le conseil de participation*). L'emploi de noms

collectifs permet de neutraliser la distinction de genre. Cette technique permet d'éviter les doublets (*l'équipe belge de natation vs les nageurs et les nageuses belges*), mais elle ne dit pas exactement la même chose que les noms de personnes. Elle peut aussi avoir un effet dépersonnalisant (*le parlement vs les députées et les députés*).

3.5 Les noms non variables en genre désignant les personnes [neutralisation]

Utilisez des noms non variables en genre pour désigner des personnes (*un individu, une personne*) pour neutraliser l'opposition de genre : ces noms ne varient pas en genre et peuvent désigner des personnes des deux sexes.

Certains noms non variables en genre sont utilisés pour désigner des personnes quel que soit leur genre : *un individu, une personne, une victime, une vedette*. Cet emploi va à l'encontre de l'observation selon laquelle les noms désignant des personnes varient généralement en genre pour correspondre au sexe : *un nageur, une nageuse ; un garçon, une fille*.

Tableau 3. Exemples de noms non variables en genre permettant de désigner des personnes, quel que soit leur genre, de manière directe, par métaphore ou par métonymie

<i>un bébé</i>	<i>un nourrisson</i>	<i>une personne</i>	<i>un personnage</i>
<i>un individu</i>	<i>des gens</i>	<i>un être</i>	<i>un parent</i>
<i>un cas-contact</i>	<i>une étoile</i>	<i>une forte tête</i>	<i>une vedette...</i>

Encart n° 6 Quand les noms non variables deviennent variables...

Les noms non variables en genre désignant des personnes le font souvent par métaphore : *un membre* désigne une partie du corps humain avant de désigner une personne qui fait partie d'une association, d'un parti ou d'un club. Le nom *mannequin* désigne une statue articulée avant de désigner une personne présentant des créations de couture. Lorsqu'ils sont fréquemment utilisés pour désigner des femmes, les noms masculins invariables peuvent dans l'usage devenir variables en genre, ce qui se marque par l'emploi d'un déterminant féminin : *une membre active du club de lecture, la jeune mannequin* (voire une féminisation complète *mannequine*), *ma témoin de mariage*.

3.6 Les formes passives [neutralisation]

Utilisez les formulations passives (*des amendes ont été distribuées*) pour supprimer tout référent personnel et éviter d'employer une expression genrée désignant les personnes impliquées dans l'action.

Dans une formulation passive, le nom qui désigne l'agent de l'action décrite par le verbe peut être omis. Dans la phrase *les convocations seront envoyées prochainement*, on ne précise pas *qui* envoie les convocations. La formulation passive permet de neutraliser toute référence aux agents, et donc à leur genre. Elle a toutefois aussi pour effet de décrire un événement de manière dépersonnalisée, comme le font les termes collectifs.

3.7 Emploi générique de la forme masculine ou genre non marqué [neutralisation]

Dans certains usages (dans un texte long, lors de communications orales, lorsqu'il est évident que l'on se réfère à des groupes mixtes), il est fréquent que les locutrices et les locuteurs

soucieux de représenter de manière égale les femmes et les hommes finissent par utiliser la forme « masculine » de certains noms pour désigner des groupes mixtes : après avoir indiqué clairement par l'emploi de doublets que l'on s'adresse, par exemple, à des citoyens et à des citoyennes, un message pourra les désigner par des formes qui, bien que masculines en apparence, permettent de renvoyer à un ensemble mixte (*ils, nos concitoyens, les Wallons et les Bruxellois, etc.*). Loin d'être une incohérence, cette pratique témoigne plus souvent d'un souci d'économie ou de lisibilité.

Le recours au genre non marqué⁷ constitue l'un des procédés linguistiques qui, en français, permettent de renvoyer à un groupe composé de femmes et d'hommes. L'effet recherché est une neutralisation de l'opposition de genre. Pour ce qui concerne les noms désignant des personnes, son emploi doit cependant être limité, conformément au décret, pour la raison suivante : puisque la forme non marquée est semblable à la forme marquée masculine, l'emploi d'une forme non marquée (ex. *les citoyens*) sera toujours potentiellement ambigu dans son interprétation. Or il importe d'éviter une invisibilisation des femmes. Lorsque vous recourez à une forme non marquée, vérifiez donc (1) que le caractère mixte de l'ensemble de personnes auquel vous référez est établi de manière claire par le contexte, le texte ou le discours (ex. *la fête des voisins*) ; (2) que ce recours est justifié par des raisons d'économie, d'allègement ou de lisibilité. Lorsque ces deux conditions ne sont pas remplies ou lorsqu'on souhaite exprimer manifestement qu'on évoque des personnes des deux sexes, il s'agira de mettre en œuvre les autres techniques prévues par le décret (les travailleurs et les travailleuses)⁸.

Encart n° 7 – Le genre non marqué

L'emploi du masculin dans une acception dite générique est parfois ressenti comme le symbole d'une préséance du « masculin » sur le « féminin », seul le premier pouvant exercer

⁷ Dans le décret, cette technique se nomme l'emploi générique de la forme masculine. Nous modifions cette dénomination afin qu'elle corresponde à une description ternaire du genre en français : non marqué, masculin, féminin.

⁸ Lorsque dans un même texte coexistent des formes doubles (*les directeurs et directrices*) et des formes non marquées utilisées de manière générique (*les directeurs*), il faut veiller à ne pas créer d'ambiguïté entre des formes non marquées et des formes masculines.

Les francophones, quel que soit leur genre, mettront en œuvre des pratiques diverses en fonction de leur interprétation du contexte et de leur sensibilité : dans un même contexte, certains jugeront utile d'utiliser des doublets de manière quasiment systématique, pour éviter tout risque d'ambiguïté, tandis que d'autres estimeront que l'emploi de doublets au début du texte ou du discours permet d'indiquer de manière univoque, au vu du contexte, que l'on désigne des groupes mixtes.

Cette diversité de pratiques n'est pas inappropriée pour autant que l'ensemble des locutrices et des locuteurs soient guidés par un même souci de représenter les femmes et les hommes de manière égale, dans l'esprit du décret.

Il faut cependant être conscient du principe suivant : dans un même texte, une forme au genre non marqué (ex. « les étudiants » pour désigner les étudiantes et les étudiants) aura d'autant plus de chances d'être interprétée comme une forme masculine (désignant uniquement les hommes) si elle est isolée dans un texte où l'emploi de doublets (les étudiantes et les étudiants) est quasiment systématique. En revanche, dans un texte qui alterne entre doublets et emplois de la forme non marquée, la possibilité d'une interprétation générique de cette forme sera maintenue, pour autant que ces emplois ne puissent être confondus avec des emplois du masculin en raison d'autres facteurs (ex. dans un texte utilisant « les étudiants » en tant que forme non marquée, la forme « les étudiants de l'école polytechnique » pourrait être ambiguë et être interprétée comme non marquée ou comme masculine en raison des stéréotypes liés à ce domaine d'études).

cette fonction générique englobante. Bien qu'elle ait été parfois alimentée par le discours grammatical, cette représentation du fonctionnement des genres grammaticaux en français gagne à être abandonnée au profit d'une représentation ternaire du genre en français. En effet, au-delà du fait que pour l'immense majorité des noms, le genre grammatical n'a aucun rapport avec l'opposition entre deux sexes, on peut constater que toute une série de formes dans la langue ne sont en réalité ni au genre masculin ni au féminin, mais qu'elles ne portent aucune marque de genre : des pronoms comme *ce, cela, ça*, le pronom *le* lorsqu'il reprend un attribut du sujet ou une proposition (*C'est important ; Sarah est heureuse/ Elle l'est ; Pierre est plus doué que je ne le pensais/l'avais pensé*) peuvent être vus comme non marqués en genre. On peut par conséquent considérer que, à côté des genres marqués masculin et féminin, les formes du français peuvent se présenter au genre non marqué. Comme la dernière partie de ce guide l'expose en détails, ceci permet alors de penser que les formes dites invariables sont en fait au genre non marqué et non au masculin singulier, comme on l'entend parfois (*Sarah a mangé des pommes*). Dans le même sens, on pourra considérer alors que l'accord des termes qui se rapportent à des formes non marquées en genre se fait également au non marqué (voir *important* et *pensé* ci-dessus). Enfin, en cas d'accord avec des supports doubles de genres différents, l'accord se fera également au genre non marqué, et non au masculin ou au féminin (le masculin ne l'emporte donc pas sur le féminin ; voir section 4 ci-dessous). En outre, la prise en compte de l'existence d'un genre non marqué en français permet de ne plus devoir dire que le féminin est formé en ajoutant un *-e* au masculin, ce qui donne de ce féminin une appréhension secondaire : le féminin est formé à partir du non marqué.

Cette prise en compte permet également de mieux comprendre ce que l'on appelle « les emplois génériques des formes masculines ». En réalité, si des formes comme *les citoyens* ou *les Wallons* peuvent avoir un sens générique, c'est parce qu'elles sont interprétées comme non marquées en genre et peuvent dès lors renvoyer à des ensembles mixtes. On peut considérer en effet qu'à côté des genres masculin et féminin des mots (noms, pronoms, adjectifs, participes), il existe un genre non marqué, dont la forme est devenue accidentellement la même que celle du masculin, vu que ce dernier a historiquement perdu ses marques. Le genre non marqué fonde les interprétations génériques. Ainsi *tout* est au genre masculin dans *tout individu* ou *tout petit garçon*, mais il est au genre non marqué dans *tout habitant de la Région bruxellois, tant femme que homme, ou tout qui pense le contraire*.

4. Comment faire les accords avec les formes doubles ?

Lorsque l'accord concerne un doublet dont les éléments sont de genres différents, l'accord se fait au genre non marqué et au nombre pluriel : *les étudiantes et les étudiants diplômés ont été invités à la cérémonie*.

4.1 L'accord des déterminants

Lorsque le déterminant varie en genre (certains, certaines ; tous, toutes), on recommande de le répéter devant chaque nom : *certains hommes et certaines femmes, tous les sportifs et toutes les sportives*.

Lorsque le déterminant est épïcène (*des, les, ces, ses, etc.*), sa forme ne varie pas au masculin ou au féminin. L'emploi de doublets donne parfois lieu à ne pas répéter le déterminant devant

chacun des deux doublets : à côté de *les fils et les filles*, on trouve aussi *les fils et filles*. Cet usage est moins soutenu et n'est pas recommandé dans les communications officielles, bien qu'il ne pose pas de problème de compréhension : *ses neveux et nièces, leurs invitées et invités, les footballeurs et footballeuses belges participent à la coupe du monde*.

4.2 L'accord des adjectifs

Lorsque l'adjectif suit le nom, et afin d'éviter une rupture de construction entre un nom au féminin et un adjectif accordé au genre non marqué, on privilégiera une règle de proximité qui permet de rapprocher l'adjectif accordé du nom de genre masculin : les citoyennes et les citoyens engagés ont donné de leur temps pour leur commune.

En français, 40% des adjectifs ont une forme épïcène, qui autorise le rapprochement tant avec un nom au genre féminin qu'avec un nom au genre masculin : *solide, fragile, belge, fantaisiste*, etc. L'emploi d'un adjectif épïcène avec une formulation double n'impose pas d'ordre particulier des doublets : *les chercheurs et les chercheuses disponibles*.

Lorsque l'adjectif précède le nom, on répètera l'adjectif : les meilleurs footballeurs et les meilleures footballeuses.

ENCART n° 8 Règle de proximité et accord de proximité

L'accord de proximité au féminin s'observe dans les usages depuis le moyen âge, presque uniquement lorsque l'adjectif ou le déterminant précède un doublet composé d'un nom féminin et d'un nom masculin : *En ces belles remonstrances et enseignemens que le roy leur fit* (Anonyme, *Le Roman de Jehan de Paris*, 1489). Dans cette configuration particulière (dét + nom féminin + nom masculin), l'accord de proximité persiste en français contemporain : *le préfet [...] est pratiquement sans moyen à l'égard des salaires privés et des budgets de certaines collectivités et organismes publics*⁹. Si l'on ne répète pas les déterminants et adjectifs antéposés, comme il est recommandé plus haut, que l'on adopte l'accord de proximité ou l'accord au genre non marqué, il est recommandé de faire se suivre immédiatement les éléments au même genre, afin de respecter ce qu'on pourrait appeler une règle de proximité, qui empêchera la perception d'une rupture : *Certains instituteurs et institutrices font très bien, surtout à la campagne, le relais avec les parents* (Frantext, Dolto 1985, cité par Abeillé et al. 2018).

Lorsque l'accord concerne un adjectif qui suit le doublet, l'accord de proximité est nettement plus rare en français : *les représentants et représentantes élus*. Il ne sera pas recommandé en contexte scolaire, où la règle de l'accord avec le genre non marqué permet une formulation non discriminatoire quant au genre (on ne dira plus jamais que le masculin l'emporte sur le féminin). La règle de proximité (faire se suivre les mots au même genre) permet une rédaction fluide et claire : *les représentantes et représentants élus*.

La technique de l'accord de proximité n'est pas recommandée dans les contextes scolaires, officiels, administratifs ou formels. Il est néanmoins suggéré, surtout à l'école, de ne pas

⁹ Cité par Abeillé, An et Shiraïsi (2018, §51).

sanctionner le recours à ce type d'accord. L'accord de proximité reste une technique disponible hors de ces contextes.

5. Quels pronoms utiliser pour désigner des ensembles mixtes ou des personnes dont on ne connaît pas le genre ?

Dans un texte ou un discours, les pronoms peuvent remplir plusieurs fonctions, dont celles de reprise et de première mention. Un pronom de reprise permet par exemple de reprendre sous une forme courte une expression nominale évoquée précédemment : *La chirurgienne a terminé son intervention et elle est sortie de la salle d'opération.* Le pronom en première mention permet d'introduire un référent : *quiconque souhaite participer peut s'inscrire.*

5.1 Pronoms de reprise

Lorsqu'un pronom reprend un doublet dont les noms ont des genres différents, la reprise peut se faire au genre non marqué : *Les chanteuses et les chanteurs sont sortis de scène. Suite à la chaleur des applaudissements, ils sont venus saluer le public à plusieurs reprises.*

L'utilisation d'un doublet de pronoms reste une possibilité si l'on souhaite visibiliser les femmes (*ils et elles*), mais la répétition successive de formes doubles dans un texte peut entraîner une diminution de sa lisibilité.

5.2 Pronoms de première mention

Les pronoms permettent d'introduire dans un texte des référents qui n'ont pas encore été mentionnés précédemment : *Qui veut gagner des millions ?* Lorsqu'ils sont épiciènes (*qui, quiconque, on, vous, etc.*), les pronoms permettent de référer à des groupes composés de femmes et d'hommes ou de renvoyer à un individu de sexe masculin ou féminin.

Les pronoms variables en genre (*il, elle ; celui, celle ; chacun, chacune*) s'utilisent de deux manières. Soit on utilise la forme non marquée (*il, celui, chacun*) pour renvoyer à un ensemble mixte, lorsque le caractère mixte du groupe évoqué est clairement établi par le contexte : *C'est celui qui le dit qui l'est* sera normalement interprété comme pouvant renvoyer à une personne quel que soit son genre (*il* ou *elle*).

Soit on utilise le doublet de pronoms dès que l'on estime que la forme non marquée risque d'être interprétée comme une forme masculine ou lorsqu'on souhaite visibiliser les femmes : *Celles et ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire dès à présent.* Dans ce cas, le recours à la périphrase *la personne qui* permet également de renvoyer à des individus des deux sexes : *toute personne qui en fait la demande sera contactée par notre service.* Lorsqu'on emploie le nom *personne*, l'accord se fait au féminin singulier.

ENCART n° 9 Le pronom *iel*

Le riche système des pronoms en français est hérité des systèmes latin et grec et a constamment évolué pour se fixer dans des formes différentes selon les fonctions occupées dans le discours. Par exemple : « Je sais ce qui est bon pour moi ». Les deux pronoms *je* et *moi* réfèrent à la même personne qui parle mais ne sont pas interchangeables : **Moi sais ce qui est bon pour je* n'est pas possible.

Il existe des pronoms pour s'adresser à une ou plusieurs personnes (pronoms interlocutifs ou d'adresse comme *je, tu, nous, vous*) et des pronoms pour parler d'une ou de plusieurs personnes (pronoms délocutifs comme *lui, elle, eux*). En français on dispose aussi d'un pronom dit omnipersonnel, le *on* qui peut remplacer, en position sujet, tous les pronoms (*je, tu, il/elle, nous, vous, ils/elles*). Il existe également tout un système social d'usage des pronoms : le *nous* royal ou de modestie, l'usage du tutoiement ou du vouvoiement...

La relative fixité du système n'empêche pas la création : ainsi depuis le milieu des années 2000, le pronom *iel* (contraction de *il* et *elle*) est apparu comme nouvelle forme d'expression non binaire en français : [*Kay Tempest est*] *l'une des grandes voix de la poésie Outre-Manche, porte-parole de l'art du « spoken word », rappeur·euse, mais aussi dramaturge et essayiste, iel pose ses mots et son regard sur notre époque* (site France Inter, avril 2021).

Le Robert, qui l'a fait rentrer dans son dictionnaire en ligne à la fin de l'année 2021, le définit comme suit : « Pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier et du pluriel, employé pour évoquer une personne quel que soit son genre. »

Il n'est pas le seul : on rencontre d'autres néo-pronoms suivant les communautés comme *ille* (autre forme de contraction de *il* et *elle*) ou encore *ol, ul, al, ael* (qui rencontrent le choix de ne pas se montrer comme la résultante d'une contraction du masculin et du féminin)... On trouve également le collectif mixte *toustes* (*Bonjour à toustes*, par exemple). Pour les pronoms démonstratifs, *celleux* est attesté comme contraction de *celles* et *ceux*.

Cette créativité n'est pas l'apanage de la langue française : elle est sémantique en anglais avec la spécialisation d'un emploi de *they* au singulier, emploi qui par ailleurs a été attesté à la fin du XVIII^e siècle. En suédois, le pronom *hen*, singulier neutre, a été ajouté au dictionnaire de l'Académie suédoise en 2015. Il a été proposé en premier lieu en 1966 dans un journal régional. C'est un pronom inspiré du finnois *hän*, langue dans laquelle le genre grammatical n'existe pas.

Le sens de *iel*, à l'oral, à l'écrit, en écriture numérique, s'est déjà diversifié au fil des usages : il est utilisé soit comme un neutre au singulier pour désigner une personne non-binaire, soit au pluriel (*iels*) pour désigner un groupe mixte (masculin et féminin soit des additions de *il(s)* et des *elle(s)*) et/ou un groupe de personnes non-binaires ou fluides. Pour l'accord, la question du contexte est déterminante : suivant les situations et surtout le choix des personnes dont on parle, on pourra trouver à l'oral ou à l'écrit *iel est beau/belle/beau-belle* ou *bello*, forme néologique encore.¹⁰

Parfois perçues comme militantes, ces formes ne sont pas recommandées en contexte scolaire, officiel, formel ou administratif, lorsqu'elles désignent des groupes mixtes. On leur préférera les doublets non abrégés (*il(s) et/ou elle(s), celles et ceux qui...*) ou, dans les strictes conditions du décret, la forme du pronom au genre non marqué (*ils, ceux qui...*). Cette recommandation sera peut-être amenée à évoluer en fonction de la diffusion de ces nouvelles formes et de leur stabilisation.

¹⁰<https://wikitrans.co/2019/12/25/comment-parler-dune-personne-non-binaire/>
https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/12/15/la-creation-de-nouvelles-formes-pronomi-nales-non-binaires-n-est-pas-une-exception-francaise_6106085_3232.html
<https://lemanuscrit.fr/livres/devenir-non-binaire/>

Lorsque le pronom iel(s) désigne une personne ou un groupe de personnes non-binaire(s) ou fluide(s), le recours à ce pronom est recommandé dans la mesure où il répond à un besoin de visibilité de minorités non binaires pour lesquelles il permet une communication non discriminatoire quant au genre. Il apparaît comme le pendant pronominal du X de la mention (F/H/X) des demandes d'emplois ou autres annonces (voir encadré 2).

III. Liste des formes féminines

Liste des noms de métier, fonction, grade ou titre au masculin et au féminin

Dans la liste qui suit, on trouvera, classées par ordre alphabétique, les désignations non marquées, masculines et féminines des principaux métiers, fonctions, grades et titres. Par rapport à sa version antérieure (2014), cette liste a été enrichie de nouvelles formes, qu'elles désignent des métiers récents (*bâtatesteur/bâtatesteuse*, *idéateur/idéatrice*) ou qu'elles complètent simplement l'inventaire précédent (*steward/hôtesse*, *chef de famille/cheffe de famille*).

Par ailleurs, on constatera quelques évolutions quant aux formes féminines recommandées. En effet, certaines formes féminines se sont imposées dans l'usage, d'autres commencent à se diffuser ; l'objectif de cette liste est d'entériner les changements allant dans le sens de la visibilisation des femmes et d'accompagner cette évolution. Ainsi, les formes épiciènes de type *une professeur*, *une procureur* qui étaient encore présentes dans la liste de 2014 ne sont plus recommandées.

Lorsqu'il existe dans l'usage plusieurs formes féminines, elles sont mentionnées comme faisant partie de la variété des usages linguistiques (voir *supra*). Sans l'imposer, le Conseil recommandera la forme féminine qui est la plus visible et la plus audible (*traiteuse* plutôt que *traiteure*, *défenseuse* plutôt que *défenseure*). L'usage recommandé sera indiqué par un astérisque.

Cette liste ne saurait prétendre à l'exhaustivité ; l'esprit des préconisations ci-dessus devrait permettre à chacun et chacune de la compléter en fonction de ses besoins.

Par souci d'économie, les formes du genre non marqué et du genre masculin sont présentées dans la même colonne. En effet, étant donné la perte des marques du masculin au cours de l'évolution du français, la forme masculine a aujourd'hui une forme équivalente à celle du non marqué.

Pour parler de la formation d'un nom féminin, on ne dira plus que l'on ajoute une terminaison à la forme masculine, mais à la forme non marquée. Le masculin et le féminin sont donc tous deux formés à partir du non marqué, sans hiérarchie ni préséance de l'une ou de l'autre (voir 3.7. et encadré 7 de la partie précédente et la partie IV du document).

Formes non marquées	Formes masculines	Formes féminines	Notes
abatteur		abatteuse	
abbé		abbesse	
académicien		académicienne	
accessoiriste		accessoiriste	
accompagnateur		accompagnatrice	
accordéoniste		accordéoniste	
accordeur		accordeuse	
accoucheur		accoucheuse	[1] En Belgique, on a observé une tendance en faveur du masculin employé seul pour désigner les médecins obstétriciens, hommes et femmes, le féminin étant réservé aux infirmières accoucheuses. La loi du 19 décembre 2008, remplaçant <i>accoucheuse</i> par <i>sage-femme</i> , libère <i>accoucheuse</i> pour une nouvelle valeur.
accoureur		accouveuse	
achalandeur		achalandeuse	
acheteur		acheteuse	
aciériste		aciériste	
acousticien		acousticienne	
acquéreur		acquéreuse	
acquisiteur		acquisitrice	
acrobate		acrobate	
acteur		actrice	
actuaire		actuaire	
acupuncteur		acupuntrice	
adaptateur		adaptatrice	
addictologue		addictologue	
adjoint		adjointe	
adjudant		adjudante	
administrateur		administratrice	
administrateur réseau		administratrice réseau	
aéromodéliste		aéromodéliste	
aéroplanchiste		aéroplanchiste	
aérostier		aérostière	
afficheur		afficheuse	
affichiste		affichiste	
affineur		affineuse	
affréteur		affréteuse	
affuteur		affuteuse	[2] L'orthographe <i>affûteur</i> , <i>affûteuse</i> est également correcte.

agenceur	agenceuse	
agencier	agencière	
agent	agente	
agent de bord	agente de bord	
agrafeur	agrafeuse	
agrandisseur	agrandisseuse	
agrégé	agrégée	
agresseur	agresseuse	
agriculteur	agricultrice	
agrochimiste	agrochimiste	
agronome	agronome	
aidant	aidante	
aide	aide	
aide-soignant	aide-soignante	[3] Pour les cas de <i>aide + nom</i> , on féminise le nom : <i>aide-surveillante, aide-ménagère</i> , etc.
aiguilleur	aiguilleuse	
aiguiseur	aiguiseuse	
ailier	ailière	
ajusteur	ajusteuse	
alcoolier	alcoolière	
alcoologue	alcoologue	
aléteur	aléteuse	
algébriste	algébriste	
aliéniste	aliéniste	
allergologiste	allergologiste	
allergologue	allergologue	
alpiniste	alpiniste	
altiste	altiste	
alto	alto	
amareyeur	amareyeuse	
amateur	amatrice	
ambassadeur	ambassadrice	[4] Ce féminin a été réservé longtemps aux épouses d'ambassadeurs. Il devrait être employé pour les femmes exerçant elles-mêmes les fonctions en cause. Le cas des formes <i>amirale, colonelle, générale, maréchale, notaire, pharmacienne</i> , etc. peut être traité de même.
ambulancier	ambulancière	
aménageur	aménageuse	
aménagiste	aménagiste	
amiral	amirale	[5] Voir la note 4.
amuseur	amuseuse	
analyste	analyste	

anatomiste		anatomiste	
andrologue		andrologue	
anesthésiologiste		anesthésiologiste	
anesthésiste		anesthésiste	
animalier		animalière	
animateur		animatrice	
annonceur		annonceuse	
antenniste		antenniste	
anthropologue		anthropologue	
antiesclavagiste		antiesclavagiste	
antipodiste		antipodiste	
antiquaire		antiquaire	
apiculteur		apicultrice	
appareilleur		appareilleuse	
appariteur		apparitrice	
appelant [juridique]		appelante	
appointé		appointée	
apprenti		apprentie	
apprenti (cuisinier...)		apprentie (cuisinière...)	
apprêteur		apprêteuse	
approvisionnementneur		approvisionnementneuse	
aquaculteur, aquiculteur		aquacultrice, aquicultrice	
aquafortiste		aquafortiste	
aquarelliste		aquarelliste	
aquatintiste		aquatintiste	
arabisant		arabistante	
araigneur		araigneuse	
arbitragiste		arbitragiste	
arbitre		arbitre	
arboriculteur		arboricultrice	
archéologue		archéologue	
archetier		archetière	
archiduc		archiduchesse	
architecte		architecte	
archiviste		archiviste	
ardoisier		ardoisière	
argenteur		argenteuse	
argentier		argentièr	
armateur		armatrice	
armurier		armurière	
arpenteur		arpenteuse	

arrangeur		arrangeuse	
arrimeur		arrimeuse	
arroiseur		arroseuse	
artificier		artificière	
artisan		artisane	
artiste		artiste	
ascensoriste		ascensoriste	
aspirant		aspirante	
assassin		assassine	
assembleur		assembleuse	
assesseur		assesseuse*, assesseure	
assistant		assistante	
associé		associée	
assureur		assureuse	
assyriologue		assyriologue	
astrologue		astrologue	
astronaute		astronaute	
astronauticien		astronauticienne	
astronome		astronome	
astrophysicien		astrophysicienne	
athlète		athlète	
atomiste		atomiste	
attaché		attachée	
attaquant		attaquante	
aubergiste		aubergiste	
audiologue		audiologue	
audioprothésiste		audioprothésiste	
audiotypiste		audiotypiste	
auditeur		auditrice	
auteur		autrice*, auteure	
auteur-compositeur		autrice-compositrice	
autocariste		autocariste	
autodidacte		autodidacte	
autoentrepreneur		autoentrepreneuse	
automaticien		automaticienne	
auxiliaire		auxiliaire	
aventurier		aventurière	
aviateur		aviatrice	
aviculteur		avicultrice	
avocat		avocate	
avocat-conseil		avocate-conseil	
avorteur		avorteuse	

avoué	avouée	
ayant droit [juridique]	ayant droit	
babysitteur	babysitteuse	
bachelier	bachelière	
bactériologiste	bactériologiste	
bactériologue	bactériologue	
bagagiste	bagagiste	
bailleur (de fonds, p.ex.)	bailleuse (...)	
bailleur [juridique]	bailleresse	
balayeur	balayeuse	
balisticien	balisticienne	
ballonnier	ballonnière	
bandagiste	bandagiste	
bandit	bandite	
banquier	banquière	
banquiste	banquiste	
baraquier	baraquière	
barista	barista	
barman	barmaid	
baron	baronne	
barragiste	barragiste	
barreur	barreuse	
basketteur	basketteuse	
bassiste	bassiste	
batelier	batelière	
bâtonnier	bâtonnière	
batteur	batteuse	
bédéaste	bédéaste	
bedeau	bedelle	
bédéiste	bédéiste	
bénévole	bénévole	
berger	bergère	
bêtalecteur	bêtalectrice	
bêtatesteur	bêtatesteuse	
bétonneur	bétonneuse	
betteravier	betteravière	
bétuliculteur	bétulicutrice	
beurrier	beurrière	
bibliographe	bibliographe	
bibliothécaire	bibliothécaire	
bièrologue	bièrologue	
bijoutier	bijoutière	

billettiste		billettiste	
biochimiste		biochimiste	
biographe		biographe	
biologiste		biologiste	
biscuitier		biscuitière	
biseauteur		biseauteuse	
blanchisseur		blanchisseuse	
logueur		logueuse	
bloqueur		bloqueuse	
bob		bobette*, bob	
bobeur		bobeuse	
bobineur		bobineuse	
boiseur		boiseuse	
boisselier		boisselière	
boitier		boitière	[6] L'orthographe <i>boîtier</i> , <i>boîtière</i> est également correcte.
bombeur		bombeuse	
bonnetier		bonnetière	
botaniste		botaniste	
botteleur		botteleuse	
bottier		bottière	
boucher		bouchère	
bouchonnier		bouchonnière	
boulangier		boulangère	
bouliste		bouliste	
bouquetier		bouquetière	
bouquiniste		bouquiniste	
bourgmestre		bourgmestre	
bourlingueur		bourlingueuse	
bourreau		bourrelle*, bourreau	
bourrelier		bourrelière	
boursier		boursière	
boutefeu		boutefeu	
boxeur		boxeuse	
brancardier		brancardière	
braqueur		braqueuse	
braseur		braseuse	
brasseur		brasseuse	
breveté		brevetée	
bricoleur		bricoleuse	
brigadier		brigadière	
brigand		brigande	

briqueteur	briqueteuse	
briquetier	briquetière	
briseur	briseuse	
brocanteur	brocanteuse	
brocheur	brocheuse	
brodeur	brodeuse	
bronzeur	bronzeuse	
bronzier	bronzière	
brossier	brossière	
brouteur	brouteuse	
broyeur	broyeuse	
bruiteur	bruiteuse	
brunisseur	brunisseuse	
buandier	buandière	
bucheron	bucheronne	[7] L'orthographe avec û est également correcte.
buffetier	buffetière	
buraliste	buraliste	
byzantiniste	byzantiniste	
byzantinologue	byzantinologue	
cabaretier	cabaretière	
cabinier	cabinière	
câbleur	câbleuse	
câblier	câblière	
câbliste	câbliste	
cadre	cadre	
cadreur	cadreuse	
cafetier	cafetière	[8] Déjà en 1740, dans la troisième édition du Dictionnaire de l'Académie française ; au XIX ^e siècle, dans divers dictionnaires et chez Balzac, notamment.
caissier	caissière	
calandreur	calandreuse	
calculateur	calculatrice	
calibreur	calibreuse	
calligraphe	calligraphe	
caloyer	caloyère	
calqueur	calqueuse	
calviniste	calviniste	
cambiste	cambiste	
camionneur	camionneuse	
campaniste	campaniste	
canardier	canardièrre	
cancérologue	cancérologue	

candidat		candidate	
canonnier		canonnière	
canoteur		canoteuse	
canotier		canotière	
cantinier		cantinière	
cantonnier		cantonnière	
caoutchoutier		caoutchoutière	
capilliculteur		capillicultrice	
capitaine		capitaine	
caporal		caporale	
capteur		capteuse	
caractérologue		caractérologue	
caravanier		caravanière	
cardeur		cardeuse	
cardiologue		cardiologue	
caricaturiste		caricaturiste	
carillonneur		carillonneuse	
cariste		cariste	
carreleur		carreleuse	
carrier		carrière	
carrossier		carrossière	
cartographe		cartographe	
cartomancien		cartomancienne	
cartonnier		cartonnière	
cascadeur		cascadeuse	
casernier		casernière	
casquettier		casquettière	
casseur		casseuse	
catalogueur		catalogueuse	
catcheur		catcheuse	
catéchiste		catéchiste	
cavalier		cavalière	
caviste		caviste	
censeur		censeuse*, censeure	
censier		censière	
céramiste		céramiste	
céramologue		céramologue	
céréaliier		céréalière	
certificateur		certificatrice	
chainetier		chainetière	
chaineur		chaineuse	

chainiste	chainiste	[9] L'orthographe <i>chaïniste</i> est également correcte.
chaisier	chaisière	
chaland	chalande	
challengeur	challengeuse	
chalutier	chalutière	
chamoiseur	chamoiseuse	
champignoniste	champignoniste	
champion	championne	
chancelier	chancelière	
changeur	changeuse	
chanoine	chanoinesse	
chansonnier	chansonnière	
chanteur	chanteuse	[10] <i>Cantatrice</i> s'emploie pour l'art lyrique.
chanteur lyrique	cantatrice	
chapelier	chapelière	
chapiste	chapiste	
charbonnier	charbonnière	
charcutier	charcutière	
chargé (de cours, de mission ...)	chargée (de cours, de mission ...)	
chargeur	chargeuse	
charpentier	charpentière	
charretier	charretière	
charron	charronne	
chasseur	chasseuse	[11] <i>Chasseresse</i> est utilisé en association avec la déesse Diane, et dans la littérature.
chasseur de têtes	chasseuse de têtes	
chatteur, tchatteur	chatteuse, tchatteuse	
chaudronnier	chaudronnière	
chauffagiste	chauffagiste	
chauffeur	chauffeuse	
chef	cheffe	
chef de famille	cheffe de famille	
chef-coq	cheffe-coq	
chemin-de-ferriste	chemin-de-ferriste	
cheminot	cheminote	
chercheur	chercheuse	
chevalier	chevalière	
chevrier	chevrière	
chiffonnier	chiffonnière	
chiffreur	chiffreuse	
chimiste	chimiste	

chiromancien		chiromancienne	
chiropracteur		chiropractrice	
chiropraticien		chiropraticienne	
chirurgien		chirurgienne	
chocolatier		chocolatière	
chômeur		chômeuse	
chorégraphe		chorégraphe	
choréologue		choréologue	
choriste		choriste	
chromiste		chromiste	
chroniqueur		chroniqueuse	
chronométréur		chronométréuse	
chuteur		chuteuse	
cigaretteur		cigaretteuse	
cigarier		cigarière	
cimenteur		cimenteuse	
cimentier		cimentière	
cinéaste		cinéaste	
cireur		cireuse	
cirier		cirière	
cisailleur		cisailleuse	
ciseleur		ciseleuse	
civiliste		civiliste	
clarinettiste		clarinettiste	
classeur		classeuse	
clavardeur		clavardeuse	
claveciniste		claveciniste	
claviériste		claviériste	
claviste		claviste	
clerc		cleresse, clerc	
clicheur		clicheuse	
client		cliente	
climaticien		climaticienne	
climatologiste		climatologiste	
climatologue		climatologue	
clinicien		clinicienne	
clochard		clocharde	
clown		clowne*, clownette, clown	[12] <i>Clownette</i> semble réservé aux clowns hospitaliers/d'animation. <i>Clownesse</i> est vieilli.
coach		coach	
cocher		cochère	
codétenteur		codétentriche	

codétenu		codétenue	
codeur		codeuse	
codificateur		codificatrice	
coffreur		coffreuse	
cogneur		cogneuse	
cogniticien		cogniticienne	
cognitiviste		cognitiviste	
coiffeur		coiffeuse	
colistier		colistièr	
collabo		collabo	
collaborateur		collaboratrice	
collagiste		collagiste	
collapsologue		collapsologue	
collecteur		collectrice	
collecteur (d'impôts...)		collectrice (d'impôts...)	
collègue		collègue	
colleur		colleuse	
colombophile		colombophile	
colonel		colonelle	[13] Voir la note 4.
coloriste		coloriste	
colporteur		colporteuse	
combattant		combattante	
comédien		comédienne	
comique		comique	
commandant		commandante	
commandeur (de l'ordre de ...)		commandeuse*, commandeure	
commentateur		commentatrice	
commerçant		commerçante	
commercial		commerciale	
commis		commise	
commissaire		commissaire	
commissionnaire		commissionnaire	
communicant		communicante	
communicateur		communicatrice	
community manager, community manager		community manageuse	
compagnon		compagne	[14] <i>Compagnonne</i> désigne aussi une membre d'un groupe, d'une association.
compétiteur		compétitrice	
compositeur		compositrice	
comptable		comptable	
comte		comtesse	

concepteur	conceptrice	
concertiste	concertiste	
cessionnaire	cessionnaire	
conchyliculteur	conchylicultrice	
concierge	concierge	
concouriste	concouriste	
conditionneur	conditionneuse	
conducteur	conductrice	
confectionneur	confectionneuse	
conférencier	conférencière	
confesseur	confesseuse	
confiseur	confiseuse	
confiturier	confiturière	
confrère	consœur	
conseil	conseil	
conseiller	conseillère	
conseilleur	conseilleuse	
conservateur	conservatrice	
conserveur	conserveuse	
consignataire	consignataire	
constatateur	constatatrice	
constructeur	constructrice	
consul	consule	
consultant	consultante	
consulteur	consultrice	
conteur	conteuse	
continueur	continuatrice	
contorsionniste	contorsionniste	
contractuel	contractuelle	
contrapontiste, contrapuntiste	contrapontiste, contrapuntiste	
contre-rapporteur	contre-rapporteuse	
contrebassiste	contrebassiste	
contremaitre	contremaitresse*, contremaitre	[15] L'orthographe avec un accent circonflexe sur le <i>i</i> est également correcte.
contributeur	contributrice	
contrôleur	contrôleuse	
controversiste	controversiste	
convers	converse	
convoyeur	convoyeuse	
coopérant	coopérante	
coopérateur	coopératrice	
coordinateur	coordinatrice	

coordonnateur		coordonnatrice	
copieur		copieuse	
copilote		copilote	
copiste		copiste	
copräsident		coprésidente	
cordier		cordière	
cordiste		cordiste	
cordonnier		cordonnrière	
cornemuseur		cornemuseuse	
cornettiste		cornettiste	
corniste		corniste	
correcteur		correctrice	
correspondancier		correspondancière	
correspondant		correspondante	
corroyeur		corroyeuse	
corsetier		corsetière	
cosméteur		cosméteuse	
cosméticien		cosméticienne	
cosmétologue		cosmétologue	
cosmologiste		cosmologiste	
cosmologue		cosmologue	
cosmonaute		cosmonaute	
costumier		costumière	
cotravailleur		cotravailleuse	
couche-tard, couche-tôt		couche-tard, couche-tôt	
coupeur		coupeuse	
coureur		coureuse	
courrier		courrière	
courriériste		courriériste	
coursier		coursière	
courtier		courtière	
courtisan		courtisane	[16] On trouve aussi <i>courtisane</i> , qui ne répond toutefois pas à la règle suivie par <i>anglicane</i> , <i>gitane</i> , <i>musulmane</i> ...
couseur		couseuse	
coutelier		coutelière	
couturier		couturière	
couvreur		couvreuse	
créateur		créatrice	
créatif		créative	
crédirentier		crédirentière	
créditeur		créditrice	

crémier		crémière	
crêpier		crêpière	
cribleur		cribleuse	
crieur		crieuse	
criminaliste		criminaliste	
criminologiste		criminologiste	
criminologue		criminologue	
cristallier		cristallière	
cristallographe		cristallographe	
critique		critique	
croisé		croisée	
croisiériste		croisiériste	
croupier		croupière	
cruciverbiste		cruciverbiste	
cryogéniste		cryogéniste	
cryptocommuniste		cryptocommuniste	
cryptographe		cryptographe	
cueilleur		cueilleuse	
cuiseur		cuiseuse	
cuisinier		cuisinière	
cuisiniste		cuisiniste	
cuistot		cuistote	
culottier		culottière	
cultivateur		cultivatrice	
culturiste		culturiste	
cuniculiculteur, cuniculteur		cuniculicultrice, cunicultrice	
curateur		curatrice	
customiseur		customiseuse	
cybernéticien		cybernéticienne	
cycliste		cycliste	
cyclomotoriste		cyclomotoriste	
cyclotouriste		cyclotouriste	
cyllindreur		cyllindreuse	
cymbalier		cymbalière	
cymbaliste		cymbaliste	
cytodiagnosticien		cytodiagnosticienne	
cytogénéticien		cytogénéticienne	
cytologiste		cytologiste	
dabiste		dabiste	
dactylo		dactylo	
dactylographe		dactylographe	

dalleur	dalleuse	
danseur	danseuse	[17] <i>Ballerine</i> est employé pour une danseuse de ballet. Il est formé sur <i>ballerin</i> , rarement utilisé.
daron	daronne	
dauphin	dauphine	
dealeur	dealeuse	
débardeur	débardeuse	
débirentier	débirentière	
débitant	débitante	
débiteur [qui a une dette]	débitrice	
débiteur [qui débite]	débiteuse	
débosseleur	débosseleuse	
déboucheur	déboucheuse	
décalqueur	décalqueuse	
décideur	décideuse	
déclarant	déclarante	
décodeur	décodeuse	
décolleteur	décolleteuse	
décorateur	décoratrice	
découpeur	découpeuse	
découvreur	découvreuse	
décrocheur	décrocheuse	
défendeur [juridique]	défenderesse	
défenseur (de la culture, des arts...)	défenseuse*, défenseuse (...)	
défieur	défieuse	
défricheur	défricheuse	
dégustateur	dégustatrice	
délégateur	délégatrice	
délégué	déléguée	
deltiste	deltiste	
demandeur	demandeuse	
demandeur [juridique]	demanderesse	
démarcheur	démarcheuse	
déménageur	déménageuse	
demi- (centre...)	demi- (centre...)	
démineur	démineuse	
démographe	démographe	
démonstrateur	démonstratrice	
démonteur	démonteuse	
dentiste	dentiste	
denturologiste	denturologiste	
denturologue	denturologue	

déontologue	déontologue	
dépanneur	dépanneuse	
dépeceur	dépeceuse	
dépositaire	dépositaire	
dépouilleur	dépouilleuse	
député	députée	
dermato	dermato	
dermatologue	dermatologue	
descendeur	descendeuse	
désinfecteur	désinfectrice	
désinformateur	désinformatrice	
dessecteur	dessecteuse	
dessinateur	dessinatrice	
détacheur	détacheuse	
détaillant	détaillante	
détecteur	déetectrice	
déetective	déetective	
détenteur	détentricé	
déterreur	déterreuse	
détracteur	détractrice	
devancier	devancière	
développeur	développeuse	
devineur	devineresse	
deviser	deviser	
dévisser	dévisser	
diabétologue	diabétologue	
diacre	diaconesse	
diagnosticien	diagnosticienne	
dialectologue	dialectologue	
dialoguiste	dialoguiste	
diamantaire	diamantaire	
diatomiste	diatomiste	
dictateur	dictatrice	
dictionnairiste	dictionnairiste	
didacticien	didacticienne	
diéséliste	diéséliste	
diététicien	diététicienne	
diététiste	diététiste	
diffamateur	diffamatrice	
diffuseur	diffuseuse	
dilapidateur	dilapidatrice	
dinandier	dinandière	

dineur	dineuse	
diocésain	diocésaine	
diagnostiqueur	diagnostiqueuse	
diplomate	diplomate	
diplômé	diplômée	
directeur	directrice	
dirigeant	dirigeante	
dirlo	dirlo	
disc-jockey, disque-jockey	disc-jockeytte*, disque-jockeytte*, disc-jockey, disque-jockey	
discuteur	discuteuse	
diseur	diseuse	
dispacheur	dispacheuse	
dispatcheur	dispatcheuse	
disposant	disposante	
dispositeur	dispositrice	
disquaire	disquaire	
disséqueur, dissecteur	disséqueuse, dissecteuse	
dissimulateur	dissimulatrice	
dissipateur	dissipatrice	
distillateur	distillatrice	
distributeur	distributrice	
DJ	DJette*, DJ	[18] Dans certaines communautés, la forme <i>DJette</i> est vue comme péjorative et on remarque l'utilisation de <i>femme DJ</i> .
docteur	docteure, doctoresse	[19] <i>Doctoresse</i> est réservé aux diplômées en médecine. Il semble en perte d'usage.
doctorand	doctorande	
doctorant	doctorante	
documentaliste	documentaliste	
documentariste	documentariste	
domestique	domestique	
dominotier	dominotière	
domoticien	domoticienne	
dompteur	dompteuse	
donataire	donataire	
donateur	donatrice	
dopeur	dopeuse	
doreur	doreuse	
doseur	doseuse	
dossiste	dossiste	
douanier	douanière	

doubleur		doubleuse	
doyen		doyenne	
dramaturge		dramaturge	
drapier		drapière	
dresseur		dresseuse	
droguiste		droguiste	
droniste		droniste	
duc		duchesse	
e-sportif		e-sportive	
ébéniste		ébéniste	
éboueur		éboueuse	
ébourreur		ébourreuse	
écailler		écaillère	
échantillonneur		échantillonneuse	
écharneur		écharneuse	
échasseur		échasseuse	
échevin		échevine	
échographiste		échographiste	
éclairagiste		éclairagiste	
éclusier		éclusière	
écologiste		écologiste	
écologue		écologue	
économe		économe	
économiste		économiste	
écopasteur		écopasteure	
écorceur		écorceuse	
écorcheur		écorcheuse	
écoutant		écoutante	
écrivain		écrivaine	
écuyer		écuyère	
éditeur		éditrice	
éditorialiste		éditorialiste	
éducateur		éducatrice	
égoutier		égoutière	
égyptologue		égyptologue	
élagueur		élagueuse	
électeur		électrice	
électricien		électricienne	
électrologiste		électrologiste	
électromécanicien		électromécanicienne	

électroménagiste	électroménagiste	
électronicien	électronicienne	
éleveur	éleveuse	
émailleur	émailleuse	
emballeur	emballeuse	
embaumeur	embaumeuse	
embouteilleur	embouteilleuse	
emboutisseur	emboutisseuse	
émetteur	émettrice	
émeutier	émeutière	
émondeur	émondeuse	
empailleur	empailleuse	
empaqueteur	empaqueteuse	
empereur	impératrice	
employé	employée	
employeur	employeuse	
emprunteur	emprunteuse	
encadreur	encadreuse	
encaisseur	encaisseuse	
encanteur	encanteuse	
encaveur	encaveuse	
enchanteur	enchanteuse	[20] La forme <i>enchanteresse</i> est aujourd'hui le plus souvent le féminin de l'adjectif.
encodeur	encodeuse	
encolleur	encolleuse	
endocrinologue	endocrinologue	
endocrinologue	endocrinologue	
endoscopiste	endoscopiste	
enduseur	enduseuse	
énergéticien	énergéticienne	
enfileur	enfileuse	
engraisseur	engraisseuse	
enlumineur	enlumineuse	
ennoblisseur	ennoblisseuse	
enquêteur (de police)	enquêteuse	
enquêteur [domaine statistique]	enquêteuse	
enseignant	enseignante	
enseigne	enseigne	
ensemblé	ensemblée	
entoileur	entoileuse	
entôleur	entôleuse	
entomologiste	entomologiste	

entraîneur	entraîneuse	[21] La forme <i>entraîneuse</i> est également correcte.
entrepreneur	entrepreneuse	
épéiste	épéiste	
épicier	épicière	
épidémiologiste	épidémiologiste	
épigraphiste	épigraphiste	
épileur	épileuse	
épistémologiste	épistémologiste	
épistémologue	épistémologue	
équarrisseur	équarrisseuse	
équilibriste	équilibriste	
équipementier	équipementière	
équipier	équipière	
ergolier	ergolière	
ergonome	ergonome	
ergonomiste	ergonomiste	
ergothérapeute	ergothérapeute	
escort	escorte	
escrimeur	escrimeuse	
escroc	escroque	
escroqueur	escroqueuse	
espion	espionne	
esquisseur	esquisseuse	
essayeur	essayeuse	
essayiste	essayiste	
estampeur	estampeuse	
esthéticien	esthéticienne	
estimateur	estimatrice	
étalagiste	étalagiste	
étampeur	étampeuse	
étancheur	étancheuse	
éthicien	éthicienne	
ethnographe	ethnographe	
ethnolinguiste	ethnolinguiste	
ethnologiste	ethnologiste	
ethnologue	ethnologue	
éthologiste	éthologiste	
éthologue	éthologue	
étiqueteur	étiqueteuse	
étireur	étireuse	
étudiant	étudiante	

étuveur	étuveuse	
étymologiste	étymologiste	
eurodéputé	eurodéputée	
évaluateur	évaluatrice	
évangélisateur	évangélisatrice	
évangéliste	évangéliste	
évêque	évêque	
examineur	examinatrice	
exécuteur (testamentaire ...)	exécutrice (...)	
exorciseur	exorciseuse	
exorciste	exorciste	
expéditeur	expéditrice	
expéditionnaire	expéditionnaire	
expérimentateur	expérimentatrice	
expert	experte	
exploitant	exploitante	
explorateur	exploratrice	
exportateur	exportatrice	
exposant	exposante	
extracteur	extractrice	
fabricant	fabricante	
fabricateur	fabricatrice	
fabricien	fabricienne	
fabuliste	fabuliste	
façadier	façadière	
façadier	façadière	
facilitateur	facilitatrice	
façonneur	façonneuse	
façonnier	façonnière	
facteur [poste, instruments]	factrice	[22] Déjà en 1932, dans la huitième édition du Dictionnaire de l'Académie française.
factotum	factotum	
facturier	facturière	
faïencier	faïencière	
faiseur (d'anges, d'images...)	faiseuse (...)	
faneur	faneuse	
fanfaron	fanfaronne	
fantaisiste	fantaisiste	
fauconnier	fauconnière	
faux-monnayeur	fausse-monnayeuse	
fendeur	fendeuse	
ferblantier	ferblantière	

fermier		fermière	
ferrailleur		ferrailleuse	
ferronnier		ferronnière	
feudiste		feudiste	
feuilletoniste		feuilletoniste	
feutrier		feutrière	
fichiste		fichiste	
figurant		figurante	
fildefériste		fildefériste	
fileur		fileuse	
fileyeur		fileyeuse	
filigraniste		filigraniste	
financier		financière	
finisseur		finisseuse	
fiscaliste		fiscaliste	
fixeur		fixeuse	
fleurettiste		fleurettiste	
fleuriste		fleuriste	
flexographe		flexographe	
flibustier		flibustière	
flic		fliquesse*, flique	
floriculteur		floricultrice	
flutiste		flutiste	[23] L'orthographe avec <i>û</i> est également correcte.
fonceur		fonceuse	
fonctionnaire		fonctionnaire	
fondateur		fondatrice	
fondé (de pouvoir, ...)		fondée (...)	
fondeur		fondeuse	
fontainier		fontainière	
fontenier		fontenière	
footballeur		footballeuse	
footeur		footeuse	
forain		foraine	
forban		forbane	
forestier		forestière	
foreur		foreuse	
forgeron		forgeronne	
forgeur		forgeuse	
formateur		formatrice	
formeur		formeuse	
fossoyeur		fossoyeuse	

fouinard	fouinarde	
fouineur	fouineuse	
fouleur	fouleuse	
fourbisseur	fourbisseuse	
fournier	fournière	
fournisseur	fournisseuse	
fourreur	fourreuse	
fourrier	fourrière	
fraiseur	fraiseuse	
franc-maçon	franc-maçonne	
franchiseur	franchiseuse	
frappeur	frappeuse	
fraudeur	fraudeuse	
fresquiste	fresquiste	
fricoteur	fricoteuse	
frigoriste	frigoriste	
fripiér	fripière	
froebélien	froebélienne	
fromager	fromagère	
fruiticulteur	fruiticultrice	
funambule	funambule	
fusainiste	fusainiste	
fusiniste	fusiniste	
futurologue	futurologue	
gainier	gainière	
galeriste	galeriste	
gameur	gameuse	
gangster	gangstère	
gantier	gantière	
garagiste	garagiste	
garçon (de bureau, de salle...)	dame, fille (...)	
garçon (de café)	serveuse	
garde (du corps, des sceaux...)	garde (...)	
garde-malade	garde-malade	
gardien	gardienne	
gardien de but	gardienne de but	
garnisseur	garnisseuse	
gastroentérologue	gastroentérologue	
gaufreur	gaufreuse	
gaveur	gaveuse	
gemmeur	gemmeuse	

gemmologiste	gemmologiste	
gemmologue	gemmologue	
gendarme	gendarme	
généalogiste	généalogiste	
général	générale	[24] Voir la note 4.
généraliste	généraliste	
généticien	généticienne	
géographe	géographe	
geôlier	geôlière	
géologue	géologue	
géomètre	géomètre	
gérant	gérante	
géreur	géreuse	
gériatre	gériatre	
germaniste	germaniste	
gérontologue	gérontologue	
gestionnaire	gestionnaire	
giletier	giletière	
glaceur	glaceuse	
glacier	glacière	
glaciologue	glaciologue	
golfeur	golfeuse	
goudronneur	goudronneuse	
gouteur	gouteuse	[25] L'orthographe <i>goûteur</i> , <i>goûteuse</i> est également correcte.
gouvernant	gouvernante	[26] <i>Gouvernante</i> a désigné la femme qui exerçait le pouvoir. On dit de Marguerite d'Autriche qu'elle fut gouvernante des Pays-Bas au XVI ^e siècle.
gouverneur	gouverneuse*, gouverneure	
gradé	gradée	
gradué	graduée	
graffeur	graffeuse	
graffiteur	graffiteuse	
grainetier	grainetière	
grainier	grainière	
graisseur	graisseuse	
grammairien	grammairienne	
grammatiste	grammatiste	
grand (officier...)	grande (officière...)	[27] Le pluriel se forme en ajoutant un -s aux deux mots : p. ex., <i>les grandes officières</i> .
grand homme	grande femme	

grand-duc	grande-duchesse	[28] <i>Grande-duchesse</i> est le seul composé où <i>grande</i> s'accorde.
grand-père	grand-mère	
granuleur	granuleuse	
graphiste	graphiste	
graphologue	graphologue	
graveur	graveuse	
gréeur	gréeuse	
greffier	greffière	
grilladin, grillardin	grilladine, grillardine	
grillageur	grillageuse	
grimpeur	grimpeuse	
griot	griotte	
grossiste	grossiste	
groupie	groupie	
groupiste	groupiste	
grutier	grutière	
guérilléro	guérilléra*, guérilléro	
guérisseur	guérisseuse	
guichetier	guichetière	
guide	guide	
guide-hôte	guide-hôtesse	
guillocheur	guillocheuse	
guitariste	guitariste	
gymnaste	gymnaste	
gynécologue	gynécologue	
habilleur	habilleuse	
hacker	hackeuse	
hactiviste	hactiviste	
hagiographe	hagiographe	
haltérophile	haltérophile	
handballeur	handballeuse	
harangueur	harangueuse	
harceleur	harceuse	
hardeur	hardeuse	
harnacheur	harnacheuse	
harpiste	harpiste	
haussier	haussière	
haut- (fonctionnaire...)	haute- (fonctionnaire...)	[29] Le pluriel se forme en ajoutant un -s aux deux mots : p. ex., les <i>hautes-fonctionnaires</i> .
hautboïste	hautboïste	
héliculteur	hélicultrice	
héliographe	héliographe	

héliogreveur		héliogreveuse	
hématologiste		hématologiste	
hématologue		hématologue	
hépatologue		hépatologue	
héraldiste		héraldiste	
herbager		herbagère	
herboriste		herboriste	
histologiste		histologiste	
historien		historienne	
historiographe		historiographe	
hockeyeur		hockeyeuse	
homéopathe		homéopathe	
homme (à tout faire, d'affaires, de peine, - grenouille...)		femme (...)	
homme au foyer		femme au foyer	
homme-orchestre		femme-orchestre	
homme-sandwich		femme-sandwich	
hongroyeur		hongroyeuse	
horloger		horlogère	
horticulteur		horticultrice	
hospitalier		hospitalière	
hôte [qui est invité]		hôte	
hôte [qui invite]		hôtesse	
hôtelier		hôtelière	
houblonnier		houblonnière	
huilier		huilière	
huissier		huissière	
humaniste		humaniste	
humoriste		humoriste	
hydraulicien		hydraulicienne	
hydrographe		hydrographe	
hydrologiste		hydrologiste	
hydrologue		hydrologue	
hygiéniste		hygiéniste	
hypnotiseur		hypnotiseuse	
ichtyologiste		ichtyologiste	
iconographe		iconographe	
idéateur		idéatrice	
identificateur		identificatrice	
illusionniste		illusionniste	
illustrateur		illustratrice	

imagiste	imagiste	
imitateur	imitatrice	
immolateur	immolatrice	
immoticien	immoticien	
immunologiste	immunologiste	
immunologue	immunologue	
implanteur	implanteuse	
importateur	importatrice	
imposeur	imposeuse	
imposteur	imposteuse, impositrice, imposteure	
imprécateur	imprécatrice	
imprégnateur	imprégnatrice	
imprésario	imprésario	
imprimeur	imprimeuse	
improvisateur	improvisatrice	
indicateur	indicatrice	
industriel	industrielle	
infirmier	infirmière	
influenceur	influenceuse	
infographe	infographe	
infographiste	infographiste	
informateur	informatrice	
informaticien	informaticienne	
ingénieur	ingénieure, ingénieuse	[30] <i>Ingénieuse</i> est correctement formé et est disponible.
initiateur	initiatrice	
innovateur	innovatrice	
inséminateur	inséminatrice	
inspecteur	inspectrice	
instagrammeur	instagrammeuse	
installateur	installatrice	
instigateur	instigatrice	
instituteur	institutrice	
instructeur	instructrice	
instrumentaliste	instrumentaliste	
instrumentier	instrumentière	
instrumentiste	instrumentiste	
intégrateur	intégratrice	
intendant	intendante	
intercepteur	interceptrice	
intercesseur	intercesseuse*, intercesseure	

intérimaire	intérimaire	
intermédiaire	intermédiaire	
intermittent	intermittente	
interne	interne	
interniste	interniste	
interprète	interprète	
interrogateur	interrogatrice	
intervenant	intervenante	
intervieweur	intervieweuse	
intrapreneur	intrapreneuse	
inventeur	inventrice, inventeuse	
investisseur	investisseuse	
irénologue	irénologue	
iridologue	iridologue	
isolateur	isolatrice	
ivoirier	ivoirière	
japonisant	japonisante	
jardinier	jardinière	
jaugeur	jaugeuse	
joailler	joaillère	[31] L'orthographe <i>joaillier</i> , <i>joaillière</i> est également correcte.
jobiste	jobiste	
jockey	jockette*, jockey	
jointeur	jointeuse	
jointoyeur	jointoyeuse	
jongleur	jongleuse	
joueur	joueuse	
journalier	journalière	
journaliste	journaliste	
judoka	judokate*, judoka	
jugé	jugé	
junior	juniore	
juré	jurée	
jurisconsulte	jurisconsulte	
juriste	juriste	
karatéka	karatékaté*, karatéka	
kayakiste	kayakiste	
kiné	kiné	
kinésiologue	kinésiologue	
kinésiste	kinésiste	
kinésithérapeute	kinésithérapeute	
kiosquier	kiosquière	

kitesurfeur		kitesurfeuse	
koteur		koteuse	
laborant		laborante	
laborantin		laborantine	
laboriste		laboriste	
laboureur		laboureuse	
laceur		laceuse	
laineur		laineuse	
lainier		lainière	
laitier		laitière	
lameur		lameuse	
lamineur		lamineuse	
lanceur		lanceuse	
lanternier		lanternière	
lapidaire		lapidaire	
laqueur		laqueuse	
laquiste		laquiste	
largueur		largueuse	
laryngologiste		laryngologiste	
laryngologue		laryngologue	
laveur		laveuse	
leader, leadeur		leadeuse*, leadeure	
lecteur		lectrice	
législateur		législatrice	
légiste		légiste	
légumier		légumière	
léprologiste		léprologiste	
léprologue		léprologue	
leveur		leveuse	
lexicographe		lexicographe	
lexicologue		lexicologue	
libelliste		libelliste	
libériste		libériste	
libraire		libraire	
librettiste		librettiste	
licencié		licenciée	
lieutenant		lieutenante	
liftier		liftière	
limonadier		limonadière	
linger		lingère	
linguiste		linguiste	
linotypiste		linotypiste	

liquidateur	liquidatrice	
liquoriste	liquoriste	
liseur	liseuse	
lisseur	lisseuse	
lithographe	lithographe	
littérateur	littératrice	
livreur	livreuse	
locuteur	locutrice	
logeur	logeuse	
logicien	logicienne	
logisticien	logisticienne	
logopède	logopède	
lotisseur	lotisseuse	
louageur	louageuse	
loueur	loueuse	
louveter	louvetière	
ludothécaire	ludothécaire	
lugeur	lugeuse	
lunetier	lunetière	
luthier	luthière	
luthiste	luthiste	
lutteur	lutteuse	
machiniste	machiniste	
maçon	maçonne	
magasinier	magasinière	
magicien	magicienne	
magister	magistère, magister	
magistrat	magistrate	
maïeur, mayeur	maïeure, mayeure	
maïeuticien	maïeuticienne	
maintenancier	maintenancienne	
maintenicien	maintenicienne	
maire	mairresse*, maire	
maitre	maitresse, maitre	[32] Au féminin, la forme <i>maitre</i> se rencontre surtout au sein des noms composés (<i>une maitre-chien</i>). [33] Le féminin <i>maitre</i> s'emploie comme titre (pour une avocate, p. ex.). C'est aussi le terme recommandé pour désigner les porteuses du diplôme de deuxième cycle de l'enseignement supérieur. L'orthographe avec un accent circonflexe sur le <i>i</i> est également correcte.
maitre-chanteur	maitresse-chanteuse, maitre-chanteuse	

maitre-chien	maitresse-chien*, maitre-chien	
maitre-queux	maitresse-queux*, maitre-queux	
major [jeune personne qui défile en maniant une canne de tambour-major]	majorette	
major [officier ou candidat reçu à la première place]	majore	
majordome	majordome	
malfaiteur	malfaitrice	
malfrat	malfrate	
malletier	malletière	
malteur	malteuse	
manager	manager	
mancheur	mancheuse	
mandarin	mandarine	
mandataire	mandataire	
mandoliniste	mandoliniste	
mangaka	mangaka	
manipulateur	manipulatrice	
mannequin	mannequine*, mannequin	
mannequin vedette	mannequine vedette*, mannequin vedette	
manœuvre	manœuvre	
manucure	manucure	
manuel	manuelle	
manufacturier	manufacturière	
manutentionnaire	manutentionnaire	
maquereau	maquerelle	
maquettiste	maquettiste	
maquignon	maquignonne	
maquilleur	maquilleuse	
maraicher	maraichère	[34] On peut écrire aussi <i>maraïcher, maraïchère</i> .
marathonien	marathonienne	
marbreur	marbreuse	
marbrier	marbrière	
marchand	marchande	
marchandiseur	marchandiseuse	
maréchal	maréchale	[35] Voir la note 4.
maréchal-ferrant	maréchale-ferrante	
mareyeur	mareyeuse	
margeur	margeuse	

marguillier		marguillière	
marin		marine, marin	[36] <i>Marine</i> est correctement formé et disponible.
marinier		marinière	
marionnettiste		marionnettiste	
maroquinier		maroquinière	
marqueteur		marqueteuse	
marqueur		marqueuse	
marquis		marquise	
marteleur		marteleuse	
maruqueur		maruqueuse	
masseur		masseuse	
massothérapeute		massothérapeute	
matelassier		matelassière	
matelot		matelote	
mathématicien		mathématicienne	
matinalier		matinalière	
maton		matonne	
mécanicien		mécanicienne	
mécanographe		mécanographe	
mécène		mécène	
médailleur		médailleuse	
médailliste		médailliste	
médecin		médecine, médecin	[37] <i>Médecine</i> est correctement formé, attesté dans l'histoire de la langue et disponible.
médiateur		médiatrice	
mélangeur		mélangeuse	
mélodiste		mélodiste	
membre		membre	
mémorialiste		mémorialiste	
ménager		ménagère	[38] On utilisera <i>panier du ménage</i> ou <i>panier ménager</i> , plutôt que <i>panier de la ménagère</i> .
ménestrel		ménestrelle	
ménétrier		ménétrière	
meneur		meneuse	
mentor		mentore	
menuisier		menuisière	
mercaticien		mercaticienne	
messenger		messagère	
métalliseur		métalliseuse	
métallo		métallo	
métallographe		métallographe	
métallurgiste		métallurgiste	

météorologiste	météorologiste	
météorologue	météorologue	
méthodicien	méthodicienne	
mètreur	mètreuse	
métrologue	métrologue	
métrologue	métrologue	
metteur (en page, en scène...)	metteuse (en page, en scène...)	
meunier	meunière	
milicien	milicienne	
militaire	militaire	
mime	mime	
minéralier	minéralière	
minéralogiste	minéralogiste	
mineur (d'âge)	mineure	
mineur [mines]	mineuse	
miniaturiste	miniaturiste	
minime	minime	
ministre	ministre	
mireur	mireuse	
miroitier	miroitière	
missionnaire	missionnaire	
mixeur	mixeuse	
mixologiste	mixologiste	
mixologue	mixologue	
modèle	modèle	
modéliste	modéliste	
modérateur	modératrice	
modiste	modiste	
moine	moniale	[39] Le féminin <i>moinesse</i> est aujourd'hui vieilli et généralement péjoratif.
moireur	moireuse	
monétaire	monétaire	
moniteur	monitrice	
monotypiste	monotypiste	
monteur	monteuse	
montreur	montreuse	
monumentiste	monumentiste	
moquettiste	moquettiste	
mosaïste	mosaïste	
motard	motarde	
motelier	motelière	
motocycliste	motocycliste	

mouleur		mouleuse	
moulineur		moulineuse	
mouliste		mouliste	
mousse		mousse	
murailleur		murailleuse	
muraliste		muraliste	
musicien		musicienne	
musicologue		musicologue	
mycologue		mycologue	
mytiliculteur		mytilicultrice	
nageur		nageuse	
narrateur		narratrice	
naturaliste		naturaliste	
naturopathe		naturopathe	
nautonier		nautonière	
navigateur		navigatrice	
nécromancien		nécromancienne	
négociant		négociante	
négociateur		négociatrice	
nègre		nègre	
néphrologue		néphrologue	
nettoyeur		nettoyeuse	
neurologue		neurologue	
nivoculteur		nivocultrice	
nomenclateur		nomenclatrice	
notaire		notaire	[40] Autrefois <i>notairesse</i> . Voir aussi la note 4.
notateur		notatrice	
nouveau venu		nouvelle venue	
nouveau-né		nouveau-née	[41] On trouve <i>nouvelle-née</i> dans des œuvres littéraires (ex. Marguerite Yourcenar). Dans ce cas, <i>nouvelle</i> est analysé comme un adjectif (voir <i>nouvelle venue</i>).
nouvelliste		nouvelliste	
numérologue		numérologue	
numismate		numismate	
nutritionniste		nutritionniste	
oblat		oblade	
observateur		observatrice	
obstétricien		obstétricienne	
obtenteur		obtentrice	
océanaute		océanaute	
océanographe		océanographe	
océanologue		océanologue	

oculariste		oculariste	
oculiste		oculiste	
odontologiste		odontologiste	
œnologue		œnologue	
officiel		officielle	
officier		officière	
offsettiste		offsettiste	
oiseleur		oiseleuse	
oiselier		oiselière	
oncologue		oncologue	
opérateur		opératrice	
ophtalmologue		ophtalmologue	
ophtamologiste		ophtalmologiste	
oppresseur		oppresseuse	
opticien		opticienne	
optométricien		optométricienne	
optométriste		optométriste	
orateur		oratrice	
orchestrateur		orchestratrice	
ordonnateur		ordonnatrice	
orfèvre		orfèvre	
organicien		organicienne	
organisateur		organisatrice	
organiste		organiste	
orientaliste		orientaliste	
orienteur		orienteuse	
ornemaniste		ornemaniste	
ornithologiste		ornithologiste	
ornithologue		ornithologue	
orpailleur		orpailleuse	
orthodontiste		orthodontiste	
orthopédiste		orthopédiste	
orthophoniste		orthophoniste	
orthopiste		orthoptiste	
ostéopathe		ostéopathe	
ostréiculteur		ostréicultrice	
otorhinolaryngologiste		otorhinolaryngologiste	
ourdisseur		ourdisseuse	
outilleur		outilleuse	
ouvreur		ouvreuse	
ouvrier		ouvrière	
packageur		packageuse	

pagayeur		pagayeuse	
palefrenier		palefrenière	
paléographe		paléographe	
paléontologue		paléontologue	
paludier		paludière	
palynologue		palynologue	
panneautier		panneautière	
papa poule		maman poule	
pape		papesse	[42] <i>Papesse</i> est utilisé dans les emplois métaphoriques (<i>la papesse de la mode</i>), et pour <i>la papesse Jeanne</i> .
papetier		papetière	
papillonneur		papillonneuse	
papyrologue		papyrologue	
paqueteur		paqueteuse	
parachutiste		parachutiste	
paradontiste		paradontiste	
parapentiste		parapentiste	
parasitologue		parasitologue	
parcheminier		parcheminière	
parfumeur		parfumeuse	
parlementaire		parlementaire	
parolier		parolière	
parqueteur		parqueteuse	
parquetier [juridique]		parquetière	
parqueur		parqueuse	
parraineur		parraineuse	
partisan		partisane	[43] On trouve aussi <i>partisante</i> , qui ne répond toutefois pas à la règle suivie par <i>anglicane, gitane, musulmane...</i>
passemmentier		passemmentière	
passeur		passseuse	
pastelliste		pastelliste	
pasteur		pasteure	[44] <i>Pastoresse</i> est peu usité.
pathologiste		pathologiste	
patient		patiente	
patineur		patineuse	
pâtissier		pâtissière	
patron		patronne	
patronnier		patronnière	
patrouilleur		patrouilleuse	
paveur		paveuse	
payeur		payeuse	

paysagiste	paysagiste	
paysan	paysanne	
péagiste	péagiste	
peaussier	peaussière	
pêcheur	pécheresse	
pêcheur	pêcheuse	
pédagogue	pédagogue	
pédégé, PDG	pédégée, pédégère, PDGère	[45] <i>Pédégère</i> n'est pas une formation régulière. Elle est apparue, d'abord dans l'usage oral, sur le modèle de <i>pionnier-pionnière</i> , <i>pâtissier-pâtissière</i> , etc.
pédiatre	pédiatre	
pédicure	pédicure	
pédologue	pédologue	
pédopsychiatre	pédopsychiatre	
peintre	peintre	[46] <i>Peintresse</i> a existé.
peintre animalier	peintre animalière	
péléonthologiste	péléonthologiste	
pensionné	pensionnée	
pépiniériste	pépiniériste	
percepteur	perceptrice	
perceur	perceuse	
perchiste	perchiste	
percussionniste	percussionniste	
perforateur	perforatrice	
perforeur	perforeuse	
performeur	performeuse	
permaculteur	permacultrice	
permanent	permanente	
perruquier	perruquière	
peseur	peseuse	
pétrographe	pétrographe	
pharmacien	pharmacienne	[47] Voir la note 4.
philologue	philologue	
philosophe	philosophe	
phlébologue	phlébologue	
phonéticien	phonéticienne	
phonologue	phonologue	
phonothécaire	phonothécaire	
photocomposeur	photocomposeuse	
photocompositeur	photocompositrice	
photocopiste	photocopiste	
photographe	photographe	

physicien		physicienne	
physiologiste		physiologiste	
pianiste		pianiste	
picoreur		picoreuse	
pierceur		perceuse	
pierriste		pierriste	
pigeonniste		pigeonniste	
pigiste		pigiste	
pilleur		pilleuse	
pilote		pilote	
pion		pionne	
pionnier		pionnière	
pipelinier		pipelinière	
piqueteur		piqueteuse	
piqueur		piqueuse	
pirate		pirate	
pisciculteur		piscicultrice	
piscinier		piscinière	
pisciniste		pisciniste	
pistard		pistarde	
pisteur		pisteuse	
pistier		pistière	
pizzaiolo		pizzaiola	
placeur		placeuse	
plafonneur		plafonneuse	
plagiste		plagiste	
plaignant		plaignante	
planchiste		planchiste	
planeur		planeuse	
planificateur		planificatrice	
planiste		planiste	
planneur		planneuse	
planteur		planteuse	
planton		plantonne	
plaqueur		plaqueuse	
plaquiste		plaquiste	
plasticien		plasticienne	
platiniste		platiniste	
plâtrier		plâtrière	
plieur		plieuse	
plombier		plombière	
plongeur		plongeuse	

ploutocrate	ploutocrate	
plumassier	plumassière	
pneumologue	pneumologue	
podologue	podologue	
poêlier	poélière	
poète	poétesse*, poète	
poinçonneur	poinçonneuse	
pointeur	pointeuse	
poissonnier	poissonnière	
polémologue	polémologue	
policier	policière	
polisseur	polisseuse	
politicien	politicienne	
politologue	politologue	
polologiste	polologiste	
polycopiste	polycopiste	
polygraphe	polygraphe	
polytechnicien	polytechnicienne	
pom-pom boy	pom-pom girl	
pomologue	pomologue	
pompier	pompière	
pompiste	pompiste	
ponceur	ponceuse	
pongiste	pongiste	
porcelainier	porcelainière	
porcher	porchère	
porte parole	porte parole	
porte- + nom masculin	porte- + nom féminin	
porteur	porteuse	
portier	portière	
portraitiste	portraitiste	
poseur	poseuse	
possesseur	possesseuse*, possesseure	
post- (éditeur...)	post- (éditrice...)	[48] Parfois en un mot : <i>postéditeur</i>
postier	postière	
postulant	postulante	
potier	potière	
pourvoyeur	pourvoyeuse	
praticien	praticienne	
précepteur	préceptrice	
précurseur	précurseuse*, précurseure	

prédécesseur	prédécesseuse*, prédécesseure	
prédicateur	prédicatrice	
préfacer	préfacièr	
préfet	préfète	
préhistorien	préhistorienne	
premier	première	[49] L'adjectif <i>premier</i> est fréquent dans les désignations de métier. Il se féminise de façon régulière en <i>première</i> : <i>première conseillère</i> , <i>première danseuse</i> , <i>première surveillante</i> , etc. Il est parfois employé seul, pour désigner le <i>premier ministre</i> , la <i>première ministre</i> . Dans le monde de la couture, il est question aussi de <i>première</i> , employé comme un nom.
premier ministre	première ministre	
premier violon	première violon	
preneur	preneuse	
préparateur	préparatrice	
prépensionné	prépensionnée	
préposé	préposée	
présentateur	présentatrice	
président	présidente	
presseur	presseuse	
prestidigitateur	prestidigitatrice	
prête-nom	prête-nom	
prête-plume	prête-plume	
préteur	préteuse	
prêteur	prêteuse	
prêtre	prêtresse, prêtre	[50] <i>Prêtresse</i> désigne aussi la servante d'un culte, notamment dans l'antiquité. Il a aussi des emplois métaphoriques (<i>prêtresse de la mode</i>).
prévisionniste	prévisionniste	
prieur	prieure	
prince	princesse	
principal	principale	
priseur	priseuse	
procureur (du roi)	procureuse*, procureure	
procureur [en vertu d'une procuration]	procuratrice	
producteur	productrice	
professeur	professeuse, professeuse	[51] <i>Professeuse</i> est disponible et a été utilisé par le passé.
professionnel	professionnelle	
profileur	profileuse	
programmeur	programmatrice	

programmeur	programmeuse	
programmiste	programmiste	
projectionniste	projectionniste	
projeteur	projeteuse	
promoteur	promotrice	
propharmacien	propharmacienne	
proposateur	proposatrice	
proposeur	proposeuse	
propréteur	propréteuse	
prosateur	prosatrice	
prosodiste	prosodiste	
prospecteur	prospectrice	
prospectiviste	prospectiviste	
prostitué	prostituée	
prote	prote	
prothésiste	prothésiste	
proviseur	provisseuse, proviseuse	[52] <i>Provisseuse</i> , rare, est correctement formé et disponible.
provocateur	provocatrice	
prudhomme	prudhomme	[53] L'orthographe <i>prud'homme</i> est également correcte. Dans d'autres pays francophones, on rencontre parfois les féminins <i>prud'femme</i> ou <i>pridfemme</i> .
psychanalyste	psychanalyste	
psychiatre	psychiatre	
psychologue	psychologue	
psychométricien	psychométricienne	
psychomotricien	psychomotricienne	
psychopédagogue	psychopédagogue	
psychothérapeute	psychothérapeute	
publiciste	publiciste	
publicitaire	publicitaire	
puériculteur	puéricultrice	
pupitreur	pupitreuse	
quartier-maitre	quartier-maitresse*, quartier-maitre	[54] L'orthographe avec <i>maître</i> ou <i>maîtresse</i> est également correcte.
questeur	questrice	
quilleur	quilleuse	
quincailler	quincaillère	[55] L'orthographe <i>quincaillier</i> , <i>quincaillère</i> est également correcte.
rabatteur	rabatteuse	
raboteur	raboteuse	
rabouilleur	rabouilleuse	
raccommodeur	raccommodeuse	

racleur		racleuse	
radariste		radariste	
radiesthésiste		radiesthésiste	
radio		radio	
radioamateur		radioamatrice	
radiologue		radiologue	
radiologue		radiologue	
raffineur		raffineuse	
ramasseur		ramasseuse	
ramendeur		ramendeuse	
rameur		rameuse	
randonneur		randonneuse	
rapeur		rapeuse	
rapporteur		rapporteuse	
ravitailleur		ravitailleuse	
réalisateur		réalisatrice	
réanimateur		réanimatrice	
réassortisseur		réassortisseuse	
rebouteur, rebouteux		rebouteuse	
receleur		receuse	
recenseur		recenseuse	
récepteur		réceptrice	
réceptionnaire [marchandises]		réceptionnaire	
réceptionniste [personnes]		réceptionniste	
receveur		receveuse	
rechercheur		rechercheuse	
récitant		récitante	
reconstituteur		reconstitueuse	
recouvreur		recouvreuse	
recruteur		recruteuse	
recteur		rectrice	
rectifieur		rectifieuse	
recycleur		recycleuse	
rédacteur		rédactrice	
rédacteur en chef		rédactrice en chef	[56] On trouve aussi <i>redac-cheffe</i> en contexte informel, où le nom <i>cheffe</i> est employé sans préposition et mis au féminin.
redresseur		redresseuse	
réécrivain		réécrivaine	
rééducateur		rééducatrice	
référéncier		référéncieuse	
référendaire		référendaire	

réflexologue		réflexologue	
régent		régente	
régisseur		régisseuse	
régleur		régleuse	
régulateur		régulatrice	
rejointoyeur		rejointoyeuse	
relationniste		relationniste	
releveur		releveuse	
relieur		relieuse	
religieux		religieuse	
remailleur		remailleuse	
rembourreur		rembourreuse	
remmailleur		remmailleuse	
rémouleur		rémouleuse	
rempailleur		rempailleuse	
remplaçant		remplaçante	
rendeur		rendeuse	
réparateur		réparatrice	
répartiteur		répartitrice	
repasseur		repasseuse	
répétiteur		répétitrice	
répondant		répondante	
reporter [presse]		reportrice*, reportère	
reporteur [imprimerie]		reporteuse*, reportrice	
repeneur		repeneuse	
représentant		représentante	
reproducteur		reproductrice	
reprographe		reprographe	
requérant		requérante	
réservataire		réservataire	
réserviste		réserviste	
résidant		résidante	
résident		résidente	
responsable		responsable	
ressemeleur		ressemeleuse	
restaurateur		restauratrice	
restituteur		restitutrice	
vétameur		vétameuse	
retordeur		retordeuse	
retoucheur		retoucheuse	
retraité		retraitée	
rêvasseur		rêvasseuse	

revendeur	revendeuse	
revendicateur	revendicatrice	
révérend	révérende	
réviseur	réviseuse	
rhabilleur	rhabilleuse	
rhéteur	rhéteuse	
rhétoricien	rhétoricienne	
rhétoricien	rhétoriqueuse	
rhumatologue	rhumatologue	
rinceur	rinceuse	
ripeur	ripeuse	
riveteur	riveteuse	
riveur	riveuse	
robinetier	robinetière	
roboticien	roboticienne	
rodeur	rodeuse	
roi	reine	
romancier	romancière	
romanisant	romanisante	
romaniste	romaniste	
rosiériste	rosiériste	
rotativiste	rotativiste	
rôtisseur	rôtisseuse	
roturier	roturière	
roulier	roulière	
routard	routarde	
routeur	routeuse	
routier	routière	
sableur	sableuse	
saboteur	saboteuse	
sabotier	sabotière	
sacrificateur	sacrificatrice	
sacristain	sacristine	[57] <i>Sacristaine</i> est la forme ancienne.
sage-femme	sage-femme	[58] Au masculin, on emploie <i>un sage-femme</i> ou <i>un homme sage-femme</i> .
saisonnier	saisonnière	
salarié	salariée	
salésien	salésienne	
saleur	saleuse	
salinier	salinière	
sanctionnateur	sanctionnatrice	
santonnier	santonnière	

sapeur	sapeuse	
saucier	saucière	
sauteur	sauteuse	
sauveteur	sauveteuse	
savant	savante	
savetier	savetière	
saxophoniste	saxophoniste	
scannériste	scannériste	
scanneuriste	scanneuriste	
scaphandrier	scaphandrière	
scelleur	scelleuse	
scénarimagiste	scénarimagiste	
scénariste	scénariste	
scénariste-conseil	scénariste-conseil	
scénographe	scénographe	
scientifique	scientifique	
scieur	scieuse	
scripte	scripte	
scripteur	scripteuse	
scrutateur	scrutatrice	
sculpteur	sculpteuse, sculptrice	
second	seconde	
secouriste	secouriste	
secrétaire	secrétaire	
secrétaire perpétuel	secrétaire perpétuelle	
séismologue	séismologue	
sélectionneur	sélectionneuse	
sémanticien	sémanticienne	
sémiologue	sémiologue	
sémioticien	sémioticienne	
sénateur	sénatrice	
sénior	séniore	[59] L'orthographe sans accent est également correcte.
sénographe	sénographe	
sénologue	sénologue	
sergent	sergente	
sériculteur	séricultrice	
sérologiste	sérologiste	
serriste	serriste	
serrurier	serrurière	
sertisseur	sertisseuse	
serveur	serveuse	

serviteur		servante	
sexeur		sexeuse	
sexologue		sexologue	
shampouineur		shampouineuse	
sidérurgiste		sidérurgiste	
signaleur		signaleuse	
signataire		signataire	
sinologue		sinologue	
siropier		siropière	
sismologue		sismologue	
skieur		skieuse	
skinhead		skinhead	
skippeur		skippeuse	
slalomeur		slalomeuse	
slameur		slameuse	
slasheur/slasher		slasheuse	
sociologue		sociologue	
soignant		soignante	
soigneur		soigneuse	
soldat		soldate	
soldeur		soldeuse	
solier		solière	
soliste		soliste	
solliciteur		solliciteuse	
sommelier		sommelière	
sondeur		sondeuse	
sonneur		sonneuse	
sophrologue		sophrologue	
sorcier		sorcière	
sortant		sortante	
soudeur		soudeuse	
souffleur		souffleuse	
sourceur		sourceuse	
sourcier		sourcière	
sous-chef		sous-cheffe	
sous-officier		sous-officière	
sous-traitant		sous-traitante	
souscripteur		souscriptrice	
soussigné		soussignée	
spationaute		spationaute	
speakeur		speakerine	
spécialiste		spécialiste	

spectateur	spectatrice	
spéculateur	spéculatrice	
spéléologue	spéléologue	
spéléonaute	spéléonaute	
sponsor	sponsore	
sportif	sportive	
sprinteur	sprinteuse	
squatteur	squatteuse	
stadiaire	stadiaire	
stadier	stadière	
staffeur	staffeuse	
stagiaire	stagiaire	
standardiste	standardiste	
standupper/uppeur	standuppeuse	
startupeur	startupeuse	
statisticien	statisticienne	
statuaire	statuaire	
stéarinier	stéarinière	
sténo	sténo	
sténodactylo	sténodactylo	
sténographe	sténographe	
sténotypeur	sténotypeuse	
sténotypiste	sténotypiste	
steward	hôtesse	
stockiste	stockiste	
stomatologiste	stomatologiste	
stomatologue	stomatologue	
stratège	stratège	
stratigraphe	stratigraphe	
stripteaseur	stripteaseuse	
stucateur	stucatrice	
stulicien	stulicienne	
styliste	styliste	
substitut	substitute	
successeur	successeuse*, successeure	
supérieur	supérieure	
superviseur	superviseuse	
suppléant	suppléante	
supporteur	supportrice	
surfeur	surfeuse	
surintendant	surintendante	

surveillant	surveillante	
sylviculteur	sylvicultrice	
syndic	syndique	
syntacticien	syntacticienne	
systemier	systemière	
tabacologue	tabacologue	
tabaculteur	tabacultrice	
tabletier	tabletière	
tâcheron	tâcheronne	
tagueur	tageuse	
taïkonauta	taïkonauta	
taillandier	taillandière	
tailledoucier	tailledoucière	
tailleur	tailleuse	
tailleur-ciselleur	tailleuse-ciseleuse	
tanneur	tanneuse	
tapissier	tapissière	
tatoueur	tatoueuse	
taulier	taulière	
taupier	taupière	
taxateur	taxatrice	
taxidermiste	taxidermiste	
taximan	chauffeuse de taxi	
technicien	technicienne	
technocrate	technocrate	
technologiste	technologiste	
technologue	technologue	
teinteur	teinteuse	
teinturier	teinturière	
téléacheteur	téléacheteuse	
télégraphiste	télégraphiste	
télématicien	télématicienne	
téléphoniste	téléphoniste	
télétravailleur	télétravailleuse	
télévangéliste	télévangéliste	
télévendeur	télévendeuse	
télexiste	télexiste	
témoin	témoin	[60] <i>Témouine</i> relève du registre oral, il est humoristique ou désigne spécifiquement les témoins de mariage féminins.
tenancier	tenancière	
tendanceur	tendanceuse	

tendeur	tendeuse	
teneur	teneuse	
tennisman	joueuse de tennis, tenniswoman	
tentateur	tentatrice	
terminologue	terminologue	
terrassier	terrassière	
thanatologue	thanatologue	
thanatopracteur	thanatopractrice	
théologien	théologienne	
théoricien	théoricienne	
thérapeute	thérapeute	
timonier	timonière	
tireur	tireuse	
tisserand	tisserande	
tisseur	tisseuse	
titulaire	titulaire	
toiletteur	toiletteuse	
toiturier	toiturière	
tôlier	tôlière	
tonnelier	tonnelière	
top-modèle	top-modèle	
topographe	topographe	
toponymiste	toponymiste	
tordeur	tordeuse	
toréador	toréadore	
toréro	toréra	
torpilleur	torpilleuse	
torréfacteur	torréfactrice	
toupilleur	toupilleuse	
tour opérateur	tour opératrice	
tourbier	tourbière	
tourneur	tourneuse	
toxicologue	toxicologue	
traceur	traceuse	
tradeur	tradeuse	
tradipraticien	tradipraticienne	
traducteur	traductrice	
tragédien	tragédienne	
traiteur	traiteuse*, traiteure	
trameur	trameuse	
traminot	traminote	

trancheur		trancheuse	
transformiste		transformiste	
transporteur		transporteuse	
trapéziste		trapéziste	
trappeur		trappeuse	
trappiste		trappistine	
traumatologue		traumatologue	
traumatologue		traumatologue	
travailleur		travailleuse	
trayeur		trayeuse	
tréfileur		tréfileuse	
treillageur		treillageuse	
trekkeur		trekkeuse	
trempeur		trempeuse	
trésorier		trésorière	
tresseur		tresseuse	
tribun		tribun	[61] <i>Tribune</i> est disponible, <i>tribunesse</i> semble désuet.
tributaire		distributaire	
tricoteur		tricoteuse	
trieur		trieuse	
tripier		trapière	
troll		trolle	
tromboniste		tromboniste	
trompettiste		trompettiste	
tronçonneur		tronçonneuse	
truiticulteur		truiticultrice	
truqueur		truqueuse	
truquiste		truquiste	
tubiste		tubiste	
tuilier		tuilière	
turfiste		turfiste	
tuteur		tutrice	
tuyauteur		tuyauteuse	
typographe		typographe	
universitaire		universitaire	
urbaniste		urbaniste	
urgentiste		urgentiste	
urologue		urologue	
usager		usagère	
usineur		usineuse	
usufruitier		usufruitière	

usurpateur	usurpatrice	
utilisateur	utilisatrice	
vacataire	vacataire	
vacher	vachère	
vainqueur	vainqueuse*, vainqueure	
vannier	vannière	
vapoteur	vapoteuse	
varappeur	varappeuse	
veilleur	veilleuse	
vélicoptériste	vélicoptériste	
vélite	vélite	
vélivole	vélivole	
vélociste	vélociste	
vendangeur	vendangeuse	
vendeur	vendeuse	
vendeur [juridique]	venderesse	
ventriloque	ventriloque	
verbicruciste	verbicruciste	
verdurier	verdurière	
vérificateur	vérificatrice	
vernisser	vernisserieuse	
verrier	verrière	
vétéran	vétérane	[62] On trouve aussi <i>vétéran</i> , qui ne répond toutefois pas à la règle suivie par <i>anglicane, gitane, musulmane...</i>
vétérinaire	vétérinaire	
vététiste	vététiste	
vibraphoniste	vibraphoniste	
vice- (président...)	vice- (présidente...)	
vicomte	vicomtesse	
vidangeur	vidangeuse	
vidéaste	vidéaste	
vigneron	vigneronne	
vinaigrier	vinaigrière	
violoncelliste	violoncelliste	
violoniste	violoniste	
virologiste	virologiste	
virologue	virologue	
visagiste	visagiste	
visiteur	visiteuse	
viticulteur	viticultrice	
vitrier	vitrière	

vlogueur		vlogueuse	
voilier		voilière	
voiturier		voiturière	
volailleur		volailleuse	
volcanologue		volcanologue	
voleur		voleuse	
vollayeur		vollayeuse	
volleyeur		volleyeuse	
voyageur		voyageuse	
voyagiste		voyagiste	
voyant		voyante	
voyer		voyère	
voyou		voyou	[63] <i>Voyoute</i> et <i>voyouse</i> sont attestés.
vulcanologue		vulcanologue	
vulgarisateur		vulgarisatrice	
wagonnier		wagonnière	
webmestre		webmestre	
windsurfeur, windsurfiste		windsurfeuse, windsurfiste	
xylographe		xylographe	
xylophoniste		xylophoniste	
yogi		yogi	
youtubeur		youtubeuse	
zingueur		zingueuse	
zoologiste		zoologiste	
zoologue		zoologue	
zythologue		zythologue	

IV. Fondement d'un discours grammatical non discriminatoire sur le genre

Le 13 octobre 2021, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté le « décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles ». Dans le cadre des arrêtés d'exécution qui s'y rapportent, le Conseil des Langues et des Politiques linguistiques a été chargé d'élaborer, outre des règles d'accord et des modèles de formation des mots féminins, un discours grammatical non discriminatoire quant au genre.

En effet, le discours grammatical scolaire participe également à la construction des rapports au genre, via l'apprentissage de la catégorie grammaticale du même nom – et des accords qui la mobilise –, qui oppose, en français, féminin et masculin. Ce discours grammatical semble reposer sur une correspondance genre/sexe, qui ne se vérifie réellement – et pas toujours – que pour les noms désignant des êtres animés (masculin = mâle ; féminin = femelle). Pour les noms d'êtres inanimés, qui constituent la grande majorité des noms, cette correspondance n'est pas effective, sauf cas d'anthropomorphisme (Bob l'éponge, ...). La formulation malheureuse de la règle selon laquelle le genre masculin l'emporte sur le féminin en cas d'accord avec un support double de genres différents a également provoqué, eu égard à la correspondance projetée, une forme de sentiment d'infériorisation des femmes et parfois une appréhension sexiste de la langue. Une réflexion sur ce discours grammatical est dès lors nécessaire pour permettre de dire autrement et de manière moins discriminatoire les relations entre sexe et genre grammatical et proposer une représentation plus égalitaire du rapport femmes/hommes.

Dès lors, après avoir rappelé le discours grammatical existant, qui représente une tradition qu'il ne prend pas forcément à son compte et après avoir montré les limites de ce discours, le Conseil propose ici les fondements d'un autre discours qui permette de sortir des difficultés dans lesquelles l'opposition binaire masculin/féminin a plongé une partie des usagers et usagères du français.

Discours grammatical actuel

Comme pour le grec et le latin, le genre est, à l'instar du nombre, une catégorie grammaticale qui fournit en français des morphèmes flexionnels au nom (*instituteur, institutrice*), au pronom (*il, elle*), au déterminant (*un, une*), à l'adjectif (*blanc, blanche*) et, le cas échéant, au participe des verbes (*offert, offerte*).

Selon les langues, il y a, soit un seul genre grammatical (donc pas de marquage du genre, comme en persan), soit deux genres (masculin et féminin, en français), soit trois (le neutre, par exemple, complétant le tableau en grec et latin, en anglais, en néerlandais et en allemand). Dans ce dernier cas, on s'attendrait à ce que le neutre permette de distinguer les noms renvoyant à des êtres inanimés de ceux renvoyant à des êtres animés. Cependant, de nombreux noms d'inanimés sont masculins ou féminins et quelques noms d'animés sont neutres¹.

En français, les grammaires traditionnelles reconnaissent généralement l'existence de deux genres grammaticaux : le masculin et le féminin. Le neutre, troisième genre du latin, langue dont provient le français, aurait quant à lui disparu, réparti entre le masculin (*templum* donne *temple*) et le féminin (*folia*, pluriel de *folium*, donne *feuille*).

La terminologie employée pour dénommer les genres grammaticaux, masculin et féminin, est également héritée du latin.

Pour ce qui est de la formation des noms et adjectifs féminins, la règle de base de la féminisation énonce généralement que l'on compose les formes féminines « par l'ajout d'un *-e* à la fin de la forme masculine » (Lessard & Zaccour 2018 : 41 et 74). La situation est néanmoins plus complexe.

Pour les noms d'êtres humains, le plus souvent², et pour les noms d'animaux, assez souvent, la différence de sexe (mâle, femelle) se marque par des noms de genre correspondant (masculin, féminin) :

- Soit on utilise des noms spécialisés pour chaque genre : *homme/femme ; poule/coq ;*
- Soit des morphèmes particuliers marquent la différence de genre d'un même nom : *directeur/directrice ; chien/chienne ;*
- Soit c'est par le déterminant que l'on informe du genre du nom épïcène, qui a la même forme aux deux genres : *un ou une artiste.*

Pour certains noms d'animaux, le nom, qui n'est utilisable qu'à un genre, représente les individus tant mâles que femelles : *une chouette, un hibou.*

¹ Le clivage inanimé→neutre vs animé→féminin ou masculin ne se vérifie donc pas : par exemple, pour les animés neutres, en grec moderne, *το παιδί* ; en anglais, *the baby and its needs* ; en néerlandais, *het meisje* ; en allemand, *das Mädchen*...

² Pour ce qui est des désignateurs de personnes, il existe quelques cas rares de non-correspondance genre-sexe, que l'on explique généralement par métonymie : dans le domaine militaire, par exemple, (*une*) *sentinelle*, (*une*) *ordonnance* ou (*une*) *recrue* sont des noms féminins utilisés pour désigner des personnes majoritairement de sexe masculin occupant ces fonctions ; *un tendron* ou *un laidéron*, masculins de genre, ont des référents de sexe féminin.

Par ailleurs, la plupart des insultes à caractère homophobe proférées à l'encontre des homosexuels de sexe masculin procèdent par la désignation de ces personnes à l'aide d'un nom féminin : *pédale, fiotte, tante, tarlouze*...

Les objets inanimés se répartissent entre masculin et féminin, sans que le parallèle avec le sexe puisse jouer (*la chaise, le fauteuil*), sauf par anthropomorphisme culturel (*Madame la Lune*)³.

Selon les règles de la grammaire traditionnelle actuellement en vigueur, l'accord des adjectifs, déterminants et participes se fait :

- au masculin si le mot ou groupe de mots auquel ils se rapportent est masculin : *un personnage important, des fauteuils et des sièges restaurés* ;
- au féminin, si le mot ou groupe de mots auquel il se rapportent est féminin : *une personne importante, des chaises et des tables restaurées*.

En cas de support double et de genres différents, l'accord se fait au masculin pluriel (certains discours grammaticaux déclarent que le « masculin l'emporte ») : *les fauteuils et les chaises restaurés, les chaises et les fauteuils restaurés*. La règle de l'accord de proximité n'est pas officiellement reconnue.

Lorsque la règle requiert l'invariabilité, on dit parfois que la forme reste au masculin singulier : *Sarah a mangé son tofu*.

³ Au cas où l'on serait tenté de croire à une répartition « naturelle » et universelle du masculin et du féminin, signalons qu'en allemand (*der Mond*), en néerlandais (*de maan*) ou en norvégien (*månen*), la Lune est du genre masculin et est un symbole de masculinité, qui s'oppose au soleil féminin. En suédois, *månen* est du genre « commun », c'est-à-dire non neutre. En danois, *måne* est neutre.

Remarques et critiques adressées à ce discours grammatical

1° Si la catégorie du genre en français est réalisée par le biais de l'opposition masculin/féminin, il reste cependant des traces de neutre héritées du latin. Des pronoms comme *ce*, *cela*, *ça*, le pronom *le* lorsqu'il reprend un attribut du sujet, une proposition ou un groupe infinitival (*Il est plus doué que je ne le pensais/l'avais pensé*), sont des reliquats de neutre et devraient dès lors entraîner un accord au neutre (voir le participe *pensé* de la parenthèse ci-dessus) et non, comme le disent souvent les grammairres, l'invariabilité du mot qui s'y rapporte.

2° Le nom est marqué en genre. Il possède cette caractéristique en propre et peut la transmettre à d'autres mots (adjectifs, déterminants, participes) par le phénomène de l'accord. Il importe donc que les noms de titre, métier, grade ou fonction de personnes de sexe féminin soient porteurs d'une marque reconnaissable de genre.

La vision de sens commun de l'opposition de genre renvoie souvent à une représentation socio-sexuée : le genre masculin pour l'individu mâle ; le genre féminin pour l'individu femelle. Cette vision provient sans doute de ce qui apparaît comme motivé lorsqu'il s'agit de désigner des êtres animés.

Cependant, si cette correspondance peut sembler pertinente pour ces noms d'êtres animés, pour la très grande majorité des noms (*chaise, fauteuil...*), cette représentation socio-sexuée est dépourvue de pertinence : le genre grammatical n'a pour ces noms rien à voir avec le sexe et la correspondance entre genre grammatical et sexe est donc à abandonner. Cela pourrait justifier l'évolution de la terminologie actuelle pour désigner les genres. Le genre grammatical renverrait dès lors plutôt systématiquement à l'idée de catégorisation à des fins de délimitation de groupes de cohésion dans la langue et le discours.

À l'intérieur de ce système de catégorisation où le genre perd son caractère socio-sexué, un sous-système opèrerait pour les seuls noms d'êtres animés, pour lesquels l'information cohésive de la catégorie genre serait complétée d'une information de correspondance genre/sexe. Le genre grammatical, outre la fonction cohésive qu'il exerce pour tous les noms, aurait ici pour fonction supplémentaire de renvoyer au sexe des référents. Dans une logique de visibilité des femmes, le renvoi au sexe par le marquage du genre est essentiel.

Il faut dès lors assumer un double objectif en tension apparente : trouver un moyen d'agir sur le discours grammatical pour mettre fin à la généralisation abusive de la correspondance genre/sexe pour tous les noms, qui entrave beaucoup de discussions, tout en rendant compte de la nécessité, pour les noms d'êtres animés, de marquer le sexe par une différenciation de genre. Un changement de discours grammatical devrait permettre d'éviter des confusions et des conflits.

3° Lorsque l'on veut expliquer la formation du féminin, dire que l'on compose les formes féminines « par l'ajout d'un *-e* à la fin de la forme masculine » (voir *supra*) implique déjà l'idée d'une (sub)ordination : la binarité masculin/féminin a souvent permis de considérer le féminin comme dérivé et secondaire, et le masculin comme premier, dans une version tristement culturelle de reproduction des rapports sociaux projetés sur la langue, renforcée par une conception judéo-chrétienne adamique, selon laquelle Ève serait née de la côte ou du côté d'Adam. Il en va de même lorsque l'on dit qu'il faut accorder les noms en genre (Haddad 2016). Généralement, cela veut dire accorder les noms au féminin. Cela tend à signifier que la forme féminine est le résultat d'un accord, encore une fois à partir d'une forme masculine. Or les noms possèdent leur genre en propre. En aucun cas à la suite d'un phénomène d'accord. Le nom féminin existe donc en soi et n'est pas le résultat d'un accord. Il devrait avoir sa propre entrée de dictionnaire.

4° La question de l'accord avec un support au moins double de genres différents (*Le fils et la fille sont arrivés*) a été soulevée dans le cadre de la réflexion sur l'élaboration d'une écriture non discriminatoire en genre. La pseudo-règle « Le masculin l'emporte » focalise de nombreuses critiques et motive des propositions de changements de régulations/de pratiques dans les accords. Il faut distinguer ici deux problèmes : la règle en elle-même et sa formulation.

Sur le plan de la formulation, nul doute que l'expression selon laquelle « le masculin l'emporte » contribue à alimenter les représentations qui mettent les hommes dans une position de supériorité par rapport aux femmes et qu'elle est dès lors à bannir du discours grammatical afin de lutter contre de telles représentations. Dans le même sens, lorsque l'on illustre la règle en précisant que si un seul homme arrive dans une assemblée composée entièrement de femmes, il faudra s'adresser à cette assemblée au masculin, on présente la règle de manière très problématique.

Or, la règle elle-même ne dit pas cela⁴. Elle pose simplement que lorsqu'il est nécessaire d'accorder un mot en genre et que ce mot est associé à deux formes de genre différent, on accorde avec la forme masculine. Cette règle n'empêche nullement de s'adresser explicitement à la fois aux personnes de sexes féminin et masculin dans une assemblée (ex. « chères étudiantes, chers étudiants ») et elle ne justifie pas les raisons qui motivent le choix du recours à la forme masculine.

Plusieurs voix ont cependant dénoncé le caractère sexiste de la règle elle-même (et non seulement de sa formulation). Elles estiment en effet que le recours par défaut à la forme masculine lorsqu'il s'agit d'accorder un mot avec des termes mixtes véhicule une image de supériorité du masculin. Si l'on peut comprendre que cette prédominance du masculin peut être perçue comme un symbole négatif dans le combat pour l'égalité des genres, peut-on vraiment affirmer qu'elle fut motivée originellement par une volonté expresse de « masculiniser » la langue ? Les auteurs et autrices qui défendent cette idée avancent ainsi qu'avant ce travail de

⁴ Comme l'ont montré les travaux de Michel Arrivé (cité dans Moreau 2019), cette règle a d'ailleurs disparu des manuels de grammaire de français des 19^e et 20^e siècles.

« masculinisation », l'usage de l'accord de proximité était très fréquent, voire dominant, au XVII^e siècle, usage qui aurait été contrarié par les grammairiens. Cette conception fait désormais partie des lieux communs qui circulent parmi les personnes soucieuses de supprimer les stéréotypes sexistes véhiculés par la langue.

S'il faut reconnaître l'existence de cette variation d'accord de proximité, l'usage de l'accord à la forme dite masculine était néanmoins bel et bien majoritaire avant le XVII^e siècle, soit avant toute intervention des grammairiens incriminés⁵. Les recherches sur corpus ne permettent pas d'étayer l'argument d'un changement d'usage imposé par ces grammairiens : Ces derniers ont probablement opté pour une généralisation des usages majoritaires en vue d'édicter des règles. Leurs justifications, élaborées pour expliquer *a posteriori* les usages et non pour imposer une nouvelle norme *ex nihilo*, ont en revanche bien été imprégnées du sexisme ambiant – ce qui invite bien entendu à rompre avec les justifications en question, mais ne saurait justifier un retour à l'accord de proximité comme instrument pour contrer une tentative de masculinisation.

Il n'en reste pas moins que le cas d'accord d'un déterminant ou un adjectif avec un support double et de genres différents s'apparente à une anacoluthie, une rupture de construction.

La règle scolaire prescrit en général un accord au masculin pluriel : *L'être qui pouvait me jeter dans un désespoir et une agitation pareils*. Cette règle entraîne une perte d'information de genre du support féminin, même si, dans l'histoire de la grammaire, les justifications n'ont pas manqué pour considérer le genre masculin comme non marqué, neutre ou générique et donc comme englobant de ce fait les êtres ou objets de genre féminin.

La règle proposée par les défenseuses et défenseurs du principe de proximité permettrait un accord au féminin en cas de donneur potentiel proche de genre féminin, et au pluriel (*L'être qui pouvait me jeter dans un désespoir et une agitation pareilles*) ou au singulier, si l'accord se fait exclusivement avec un donneur potentiel proche féminin singulier⁶, par exemple : *L'être qui pouvait me jeter dans un désespoir et une agitation pareille* (version de Proust dans *Albertine disparue*). Dans ces deux derniers cas, on perdrait l'information de genre du support masculin, voire, pour le dernier, l'idée d'un support double.

Dans tous les cas donc, si l'on s'en tient au discours grammatical traditionnel – qui nous limite à des assignations au masculin – ou à la règle de l'accord de proximité, il semble que l'on soit condamné à perdre de l'information, que l'on ne puisse transmettre toutes les marques requises.

Cela nous conduit à une analyse en anacoluthie, construction généralement considérée comme à éviter. Réformer un système d'accord à partir de constructions à éviter peut sembler abusif.

⁵ Voir les deux études de Moreau 2019 et Van Raemdonck 2019, sur la base du corpus recueilli par Moreau : sur une période antérieure au XVII^e siècle, l'accord de proximité au féminin ne représente que 19,1% des cas, toutes configurations étudiées confondues, dans un groupe nominal ou en dehors (par exemple, en fonction attributive) – les autres accords appliquent la règle de la forme masculine par défaut.

⁶ Les exemples donnés par le *Bon usage* (2008 : § 443) et sur le site d'Éliane Viennot, sont majoritairement de ce dernier type pour l'usage antérieur : accord en genre et en nombre avec le seul terme le plus proche. Les propositions faites aujourd'hui semblent néanmoins plutôt favoriser l'usage du pluriel qui englobe en nombre les deux supports, ce qui pourrait donc apparaître comme non conforme à cet usage antérieur dont on se réclame pourtant pour réformer la langue.

Pour répondre à ces remarques et critiques le Conseil propose un discours grammatical réformé.

Proposition d'un nouveau discours grammatical et règles d'accord

Les problèmes évoqués ci-dessus proviennent essentiellement du fait que l'on établit une équivalence systématique non fondée entre une catégorie grammaticale (le 'masculin') et le sexe masculin, ce qui peut ensuite conduire (i) à projeter sur le fonctionnement du genre grammatical le binarisme qui prévalait jusqu'à présent en matière de catégories sexuelles et (ii) à appréhender toute asymétrie dans le fonctionnement des marques de genre comme la trace d'une asymétrie entre les sexes.

Pour éviter ces deux écueils, il convient (i) d'ajouter le tiers terme non marqué, (ii) de changer la terminologie des catégories du genre, qui, on l'a vu, ne convient que pour les noms d'être animés qui sont certes importants, mais en proportion minoritaire. En s'inspirant de Varron (I^{er} s avant J.-C. ; voir *infra Pour aller plus loin*), le Conseil propose une tripartition fondée sur le type d'article correspondant, et donc sur un principe de cohésion morphosyntaxique⁷, plutôt que sur une correspondance fallacieuse avec le sexe biologique⁸ : le genre non marqué en UN, le genre marqué en UN (pour UN + Ø, l'ancien masculin) et le genre marqué en UNE (pour l'ancien féminin).

Si dans le discours grammatical (scolaire), les termes de masculin et de féminin devaient persister par la force de l'habitude et de l'inertie, malgré leur inadéquation et leur caractère erroné, le Conseil proposerait l'opposition ternaire suivante : genre non marqué, genre marqué masculin, genre marqué féminin.

Ancien discours	- masculin générique - masculin = invariable - quelques substances de neutre	masculin	féminin
Proposition	non marqué en UN	marqué en UN	marqué en UNE
Proposition alternative	non marqué	(marqué) masculin	(marqué) féminin
Forme	aimé-	aimé-Ø	aimé-e

⁷ Martinet (1996) envisage également les genres masculin et féminin comme des outils de cohérence textuelle par l'accord ou la reprise pronominale. Cette conception cohésive prévaut également pour la langue anglaise (voir Corbett 1991). La proposition du Conseil se fonde sur les travaux de Van Raemdonck (2019).

⁸ Correspondance que l'on trouve défendue chez Damourette et Pichon (1968-1985 (1911-1940)), via le principe de sexuisemblance.

Cette appréhension en trois genres répond également à des problèmes engendrés par des discours tenus pour justifier les accords comme ils existent (Michel 2016).

Tout d'abord, le non marqué permet de sortir de l'assimilation du masculin au neutre, qui a majoritairement disparu. Les accords visés, notamment en cas d'accord avec des supports au moins double de genres différents, ne sont pas au neutre au sens de 'ni l'un ni l'autre', ni même de 'et l'un et l'autre' : ils seront simplement considérés comme non marqués en genre (pouvant dès lors tout intégrer), même si marqués en nombre⁹. Cela dissocie l'appréhension généralement groupée de « l'accord en genre et en nombre », mais il s'agit bien de catégories grammaticales différentes, et si l'on veut tenir compte de la construction en anacoluthie mise en évidence plus haut, la prise en compte séparée s'impose, sans qu'il soit pourtant question de réforme de système d'accord *ad hoc*.

Pas plus que neutre, le masculin n'est vu comme le « non-marqué ». Il est vu comme « marqué à partir du non marqué plus une marque –Ø ». L'explication habituelle de certains accords au masculin (notamment dans les cas de supports doubles de genres différents) par le fait que le masculin serait non marqué apparaît en effet souvent comme un subterfuge. Bien sûr les formes du non marqué en UN et du marqué en UN (marqué masculin) apparaissent comme homonymes, mais leur construction et leur place dans le système diffèrent.

Quant à l'appréhension du masculin comme générique, elle est transférée au non marqué. C'est parce que la forme est non marquée en genre et que, pour les noms, elle correspond au radical non généré, que la forme non marquée est la plus propice à endosser la valeur générique d'un porteur de titre envisagé comme non généré ou recouvrant les deux genres. Dans une phrase comme *Si quelqu'un a une objection, qu'il le dise maintenant pour que le secrétaire puisse l'inscrire au PV*, les formes *quelqu'un, il, le et l'* ne sont pas au « masculin » : elles sont en réalité non marquées en genre puisqu'elles renvoient à des personnes de n'importe quel sexe, contrairement à la forme *le secrétaire* qui est bien marqué en genre pour renvoyer à une personne de sexe masculin. Ces formes non marquées en genre – et que l'on peut qualifier de générique – sont bien présentes dans la langue et elles ne se confondent pas *du point de vue du système linguistique* avec les formes au genre 'masculin', bien qu'on ne puisse les distinguer formellement.

Par ailleurs, dans les cas d'invariabilité due à des règles (accord du participe passé, par exemple), on déclarerait que la forme est non marquée et non pas, comme on le lit parfois, qu'elle reste au masculin singulier, ce qui n'a aucun sens.

Enfin, si l'on veut expliquer la formation du féminin, il n'est plus besoin de partir du masculin. Il suffit de partir de la forme non marquée du radical. Cette manière ternaire de voir la catégorisation du genre – non marqué, marqué en UN (marqué masculin), marqué en UNE

⁹ On pourra dès lors traiter les cas de *le* et *ce* comme du non marqué, ce qui évite la dénomination contestée du neutre. On fera de même pour le *il* dit « impersonnel » ou « unipersonnel » de *Il est important que...*

(marqué féminin) – permet de sortir de la binarité qui a souvent permis de considérer le féminin comme dérivé et secondaire par rapport au masculin.

Dans cette vision en trois genres, le masculin ne l’emporte plus. C’est le non marqué en genre qui s’impose en cas d’accord avec des supports au moins doubles de genre marqué en *UN* et *UNE*. Ce n’est pas du neutre, mais cela correspond quand même à une forme de neutralisation de l’accord (au sens non grammatical de neutre). Les pratiques, l’usage de la langue et ses règles de fonctionnement ne doivent pas forcément être modifiés. En revanche le discours qui rend compte des mécanismes doit être impérativement revu.

Pour autant, la mise en évidence d’une forme non marquée en genre, qui pourrait valoir pour inclure le féminin et le masculin, n’ôte rien de la pertinence et de la nécessité du décret voté. Le genre grammatical non marqué, s’il ne dit rien du genre spécifique des individus, permet bien d’inclure des personnes des différents sexes. Cependant, il n’exprime pas manifestement que l’on évoque des personnes des deux sexes. Lorsque tel est l’objectif de la communication, il s’agira donc toujours bien, lorsque l’on dénomme des ensembles mixtes, de mettre en œuvre les bonnes pratiques non-discriminatoires quant au genre proposées dans l’article 2. Le décret repose bien sur l’équilibre et l’articulation de ses trois piliers constitutifs : le fait linguistique, les représentations socio-psychologiques et la lisibilité ou l’accessibilité des communications officielles ou formelles.

La présente proposition répond à des enjeux multiples : (i) pouvoir rassurer celles et ceux qui se demandent comment ils doivent accorder, en leur disant qu’un accord au non marqué est possible et n’est ni fautif, ni incohérent, ni problématique sur le plan de la visibilisation des femmes¹⁰, (ii) pouvoir justifier ce non-marquage, cette invariabilité en genre (vs en nombre) autrement qu’avec un discours qui invoquerait le fait que la forme masculine l’emporte ou même s’appliquerait, (iii) tenir compte des travaux en psycholinguistique, notamment sur les représentations¹¹, et (iv) étoffer les recommandations eu égard au fonctionnement des textes (vs de la phrase), notamment en ce qui concerne la question de la reprise pronominale.

¹⁰ Ce qui vaut ici pour l’accord ne saurait être retenu pour la désignation des noms de personnes, de titres, grades, fonctions et métiers. En cette matière, la fonction référentielle des noms ou des pronoms impose une différenciation et une visibilisation nettes des genres. Voir *infra*, *La liste des termes féminins...*

¹¹ Une étude a par exemple montré que la confiance en soi des élèves augmentait quand les professions étaient présentées avec la marque du genre féminin (voir Chatard, A. *et al.* 2005).

Voir également Gygax, P. *et al.* 2008, et Gygax, P. *et al.* 2012.

L'accord comme garant de cohésion

La syntaxe d'accord est d'abord une syntaxe de rection : un mot, le support ou élément recteur, impose sa forme (en français, le genre, le nombre et la personne) à un autre, l'apport ou élément régi/dépendant. Les classes de mots concernées sont :

- d'une part, le nom et le pronom, qui en tant que supports ne s'accordent pas, mais dont la forme peut varier (notamment en nombre) en fonction de ce que l'énonciateur veut dire et représenter ; le nom détient un genre et peut varier en nombre en fonction de l'intention de dire de l'énonciateur ; dans certains cas, le pronom prend son genre, son nombre et sa personne du mot qu'il représente ou de son référent ;
- d'autre part, l'adjectif, le déterminant et le verbe (dont le participe), apports dont la forme peut varier du fait du phénomène de l'accord avec leur support ; l'adjectif détient son genre et son nombre du mot auquel il se rapporte ; le verbe prend sa personne et son nombre à son support, en général, le sujet (pour le participe, l'accord se fait, en général, en genre et en nombre avec son support).

Lorsqu'il y a accord, il ne s'agit pas que d'une affaire formelle. Le mécanisme de l'accord fait intervenir un élément (un adjectif, un déterminant ou un verbe, par exemple) qui apporte du sens et un autre (un nom ou un pronom) qui le reçoit : *vert* apporte du sens à *chapeaux* dans *chapeaux verts*. Il y a donc une relation d'apport à support de signification. En échange, le support donne ses marques à l'apport, ce qui sera l'indice de la cohésion du groupe : *chapeaux* transmet ses caractères de genre marqué en UN (marqué masculin) et pluriel à *verts*. Il y a donc, en retour, une relation de donneur à receveur. Pour accorder, il s'agit en fait d'identifier le support (qui a reçu du sens) et de transférer ses traits et ses marques à l'apport (qui a apporté le sens), en fonction des catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage. L'accord, qui marque la mise en relation de deux ou plusieurs termes, est donc un marqueur de cohésion, sémantique d'abord, morphologique ensuite (Van Raemdonck 2015). Cette description de l'accord permet à la fois de donner du sens au mécanisme (marquer la cohésion de groupe) et également d'entrevoir une et une seule règle générale d'accord (accord de l'apport avec son support), que ses avatars atomisés de la grammaire scolaire avaient fait perdre de vue.

Les règles d'accord en genre

Le nom est marqué en genre. Il possède cette caractéristique en propre¹² et peut la transmettre à d'autres mots (adjectifs, déterminants, participes) par le phénomène de l'accord.

Dans la mesure où il importe que les noms de titres, métiers, grades ou fonctions de personnes de sexe féminin soient porteurs d'une marque reconnaissable de genre, le Conseil propose *infra*

¹² Ainsi « directeur », « soleil » et « individu » sont des noms de genre marqué en UN (marqué masculin) tandis que « directrice », « lune » et « personne » sont des noms de genre marqué en UNE (marqué féminin).

la liste de ces noms féminins avec des modèles de formation. Cette liste reprend les relevés antérieurs, amendés par l'ajout de termes nouveaux ou de nouvelles recommandations.

L'adjectif, le déterminant et le participe ne sont pourvus de cette catégorie que par transfert et accord¹³, ce qui permet de tisser des réseaux de cohésion dans le discours.

L'accord avec un support simple ou au moins double et de mêmes genres

L'accord des adjectifs, déterminants et participes se fait :

- au genre marqué en UN (marqué masculin) et au nombre requis, si le mot ou groupe de mots auquel ils se rapportent (leur support) est de genre marqué en *UN* :
*Un personnage **important**, des fauteuils et des sièges **restaurés** ;*
- au genre marqué en UNE (marqué féminin) et au nombre requis, si le mot ou groupe de mots auquel ils se rapportent (leur support) est de genre marqué en *UNE* :
*Une personne **importante**, des chaises et des tables **restaurées** ;*
- au genre non marqué en UN (non marqué) et au nombre requis, si le mot ou groupe de mots auquel ils se rapportent (leur support) est de genre non marqué en *UN* (les cas de *le, ce*, des propositions ou groupes infinitivaux...) :
*C'est plus **important** que je ne l'avais **pensé**.*

L'accord avec un support au moins double et de genres différents

En cas de support au moins double et de genres différents, l'accord se fait au genre non marqué en *UN* (non marqué) et au nombre pluriel. La règle de l'accord de proximité n'est pas recommandée.

Cependant, pour éviter, dans ce cas, des collisions de genres que l'on pourrait juger malheureuses (*les travailleurs et les travailleuses engagés par l'entreprise*), on pourra mettre en œuvre la règle de proximité, qui consiste à rapprocher le nom marqué en *UN* (marqué masculin) du terme accordé : *les travailleuses et les travailleurs engagés par l'entreprise* :

Les directeurs et les directrices **engagés** dans une réforme pédagogique ; Les directrices et les directeurs **engagés** dans une réforme pédagogique

*Les fauteuils et les chaises **restaurés** sont **exposés** dans le couloir ; Les chaises et les fauteuils **restaurés** sont **exposés** dans le couloir.*

Cette règle est néanmoins difficilement envisageable lorsqu'il s'agit d'accorder les adjectifs, déterminants ou participes antéposés aux noms : ? ***certain** hommes et femmes* ; ? ***tous** les hommes et femmes* ; ??? ***certain** femmes et hommes* ; ??? ***tous** les femmes et hommes* ; ?

¹³ « Joli » et « jolie » correspondent ainsi à deux formes d'un même adjectif.

certaines femmes et hommes ; ? *toutes les femmes et hommes*. Comme expliqué plus haut, la position à gauche du nom correspond à celle de l'assignation du genre et il est difficilement concevable que le terme accordé n'ait pas le même genre que le nom le plus proche (l'anacoluthie serait criante).

Par ailleurs, lorsque des termes à accorder se trouvent tant à gauche qu'à droite des noms, cela pourrait engendrer des différenciations d'accord de ces termes selon leur position, ce qui est plus qu'exceptionnel dans la grammaire française (le cas des mots qui s'accordent avec le nom *gens* est unique (Grevisse & Goosse, 2008¹⁴ : § 490)) : ? *certaines femmes et hommes engagés* ; ? *toutes les femmes et hommes engagés*.

Le Conseil propose dès lors de répéter les termes antéposés à accorder devant chacun des noms support : *certaines femmes et certains hommes engagés* ; *toutes les femmes et tous les hommes engagés* ; *certaines femmes et certains hommes engagés* ; *tous les hommes et toutes les femmes engagés*.

Lorsque la forme est réputée invariable, on dit que la forme reste au genre non marqué en UN (non marqué) : Sarah a *mangé* son tofu.

On notera la différence de perception à l'écrit et à l'oral. À l'oral, pour les mots à finale vocalique (*fini/finie*), le féminin ne s'entend pas, le -e étant muet, ou consiste en un allongement de la voyelle, voire au dégagement d'un yod (semi-voyelle) dans certaines variétés régionales ; pour les mots à finale consonantique (*pris/prise*), le féminin se marque par la prononciation de cette consonne.

La reprise pronominale

Le reprise pronominale revêt la catégorie de genre – et de nombre – du mot ou groupe de mots auquel le pronom se rapporte (son support). Le pronom doit donc son marquage en genre à son antécédent ou à son référent : *Les filles viennent d'arriver. Elles sont à l'heure* ; *Les garçons viennent d'arriver. Ils sont à l'heure*.

Le pronom qui ne fonctionne pas comme reprise mais renvoie à des référents contextuels (*Celles/Ceux qui...*, en début de phrase, par exemple) revêt la catégorie de genre – et de nombre – du mot ou groupe de mots au(x)quel(s) il réfère.

En cas de supports ou de référents pluriels et de genres différents, la reprise ou la référence se fait au genre non marqué en UN (non marqué) et au nombre pluriel : *Les filles et les garçons viennent d'arriver. Ils sont à l'heure*.

L'utilisation d'un doublet reste une possibilité pour visibiliser les femmes : *Celles et ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire dès à présent*.

Pour aller plus loin :

Un peu d'histoire et de mise en perspective

Sans, faute de place, refaire toute l'histoire, retenons que la notion de genre est au départ synonyme de catégorie, non sexuée. La première catégorisation remonterait au plus ancien indo-européen et consacre l'opposition animé/non animé (Serbat 1975 : 75-79, après Meillet 1903). L'opposition masculin/féminin, basée sur l'opposition correspondante des sexes biologiques, serait apparue ensuite au sein du genre animé, pour rendre compte de termes féminins spécifiques (voir notamment Mathieu 2007, pour les appréciations différentes de l'apparition du féminin). Quelle que soit la véracité des hypothèses de la création de l'opposition masculin/féminin, on doit vite se rendre compte que cette caractérisation n'a effectivement de sens que comme sous-catégorisation à l'intérieur du groupe des êtres animés. Or déjà en indo-européen postérieur, semble-t-il, et en tout cas en latin, l'opposition animé/inanimé n'apparaît plus comme première et l'animé n'est plus l'hyperonyme des masculin et féminin : ces derniers perdent *de facto* leur opérativité référentielle. Des animés et inanimés se retrouvent dans toutes les déclinaisons latines ; de même, certains noms masculins ont des formes apparemment féminines (*nauta*, le marin ; *poeta*, le poète), et certains noms féminins des formes apparemment masculines (*fagus*, hêtre). Le grammairien latin Varron (I^{er} s avant J.-C.) le décrit d'ailleurs bien :

Ainsi *Perpenna* et *Alphena* ont une forme féminine, quoique le premier soit un nom d'homme et le second un nom de femme ; et les mots *paries* (*mur*) et *abies* (*sapin*), quoique semblables quant à la forme, diffèrent quant au genre (car le premier est masculin et le second féminin), et désignent deux choses qui ne sont ni du genre masculin ni du genre féminin. C'est pourquoi nous disons qu'un mot est masculin, non parce qu'il désigne un être de nature mâle, mais parce qu'il peut être précédé de *hic* ou de *hi* ; et pareillement nous disons qu'un mot est féminin, non parce qu'il désigne un être féminin, mais parce qu'il peut être précédé de *hæc* ou de *hæ* (cité par Poitou 2018).

On le remarque, le masculin et le féminin apparaissent déjà, pour Varron, quasiment mal nommés vu leur non-correspondance avec le sexe biologique, et semblent n'avoir d'intérêt que pour leur association avec le déterminant *ad hoc*. On pourrait donc considérer que l'un des premiers problèmes est l'étiquetage des catégories du masculin et du féminin par les grammairiens, étiquetage qui porte à confusion. Ce n'est encore une fois pas la langue qui est en cause ; c'est bien le discours posé sur la langue par les grammairiens qui est pris en défaut. Mais le mal est fait, qui conditionnera pour des siècles un rapport erroné à des catégories (le genre grammatical et le sexe biologique) qui ne se correspondent pas, et dont la confusion, alimentée par les questions de domination et par les stéréotypes de genres construits socialement, va empêcher toute possibilité de discussion sereine sur la question

lorsqu'il s'agira de rendre aux femmes la place qui leur revient de droit dans la langue (notamment dans les noms de dénomination de personnes).

Pour le français, la situation est encore plus problématique : le maintien pour l'ensemble des noms de la dénomination des catégories masculin/féminin, qui n'apparaît pourtant réellement pertinente que pour la dénomination des personnes et de certains animés, ce qui constitue une petite minorité des dénominations (Chevalier 2013), aurait dû être questionné. Outre que l'on perpétue ainsi l'impression fallacieuse de correspondance et la confusion entre genre grammatical et sexe biologique, fallait-il continuer à nommer cette catégorisation générale sur la base de cette minorité particulière de noms, au risque d'enflammer une querelle, qui n'a bien sûr pas manqué d'advenir ?

Au demeurant, si l'on regarde l'évolution de la langue à partir du latin et avant le XVII^e siècle – c'est-à-dire avant toute intervention extérieure potentielle des grammairiens sur la structure interne de la langue –, cette évolution, pour les catégories visées de genre et de nombre, se fait essentiellement sur une base phonétique. C'est l'évolution phonétique de la langue, notamment celle de l'articulation des sons, qui va provoquer le maintien, la transformation ou la disparition des terminaisons de mots qui portaient les marques de ces catégories. Prenons le cas de l'évolution des adjectifs latins de la première classe et des participes passés, qui se déclinent en latin sur la base des première et deuxième déclinaisons. Soit *amat-um*, *-am*, *-um*, un participe passé à l'accusatif singulier, vu que c'est à partir de ce cas que les mots du français ont pour la plupart été formés¹⁴. L'évolution a consisté en l'amuissement et en la disparition de voyelles et consonnes finales : les consonnes finales tombent (sauf le *s*) ; les voyelles finales également (sauf le *a* qui se transforme en *e* muet). En schéma, pour le masculin et le féminin :

	Masc.	Fém.
amat-	-um	-am
↓	↓	↓
aimé-	- ∅	-e

Ce que l'on observe, c'est que, en morpho-syntaxe, c'est bien le féminin qui est le seul genre marqué visible. Le radical *amat* se transforme en *aimé*, forme nue, dont on pourra dire qu'elle

¹⁴ Sans verser dans la téléologie, le maintien de l'accusatif par la communauté linguistique a permis de garder un système cohérent d'opposition en nombre (la marque *-s*) et en genre (la marque *-e*), quel que soit le sens de cette dernière.

est la vraie forme non marquée (comme pourrait l'être la forme du radical non genré des noms de désignation de personnes). La forme appelée « masculin », marquée, correspond à la forme non marquée à laquelle serait ajouté – Ø, c'est-à-dire ce qui reste de l'évolution phonétique de la forme de la désinence latine, soit aucune marque spécifique et donc rien, zéro. La forme appelée « féminin », marquée, correspond à la forme non marquée à laquelle serait ajouté –e.

Ce marquage du féminin, loin donc d'être effacé, a été généralisé à l'ensemble des adjectifs latins de la deuxième classe : *grandem* et *grandem*, par exemple, respectivement masculin et féminin, ont finalement donné *grand* et *grand* pour les mêmes genres. *Grand* pouvait donc être féminin (comme dans Grand Place). La généralisation de la marque -e, caractéristique devenue définitive du féminin a terminé de construire le système oppositif du genre.

Paradoxalement, le marquage du seul féminin a pu favoriser une appréhension sexiste de la langue. L'évolution à partir du latin, qui n'a pas été jusqu'à l'élimination de toutes les marques, oppose visuellement, dans le micro-système du genre, d'un côté, le féminin et, de l'autre, un bloc où se côtoient le masculin et le non marqué. Face à l'amalgame souvent opéré entre les deux derniers, le féminin pourrait apparaître dès lors sous-représenté, alors qu'il est le seul visible. L'anglais, qui a effacé toute forme de marquage en genre (sauf pour les pronoms personnels et certains déterminants), avec donc invisibilisation du féminin comme du masculin, se présente comme une langue où transparaîtrait nettement moins la discrimination de genre, dans la mesure où non marqués, masculin et féminin y ont la même forme.

Bibliographie sélective

Abeillé, A., An, A. & Shiraïshi, A. (2018) : « L'accord de proximité du déterminant en français », *Discours*, 22, DOI : 10.4000/discours.9542

Alpheratz (2018) : *Grammaire du français inclusif*, Châteauroux, Éditions Vent solars.

Chatard, A., Guimond, S. & Martinot, D. (2005) : « Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves : une remise en cause de l'universalisme masculin ? », *L'Année Psychologique*, 105,(2) : 249-272.

Corbett, G. (1991). *Gender*, Cambridge, Cambridge University Press.

Damourette, J. & Pichon, E. (1968-1985 (1911-1940)) : *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey.

Grevisse, M. & Goosse, A. (2008) : *Le bon Usage*, 14^e édition, Bruxelles, De Boeck et Larcier.

Gygax, P., Gabriel, U., Lévy, A., Pool, E., Grivel, M., & Pedrazzini, E. (2012) : « The masculine form and its competing interpretations in French : When linking grammatically masculine role names to female referents is difficult », *Journal of Cognitive Psychology*, 24(4) : 395-408, <https://doi.org/10.1080/20445911.2011.642858>

Gygax, P., Gabriel, U., Sarrasin, O., Oakhill, J., & Garnham, A. (2008) : « Generically intended, but specifically interpreted: When beauticians, musicians, and mechanics are all men », *Language and Cognitive Processes*, 23(3) : 464-485. <https://doi.org/10.1080/01690960701702035>

Haddad, R. (Dir.) (2016) : *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité Femmes/hommes par votre manière d'écrire*, s.l., Mots-Clés.

Lessard, M. & Zaccour, S. (2018) : *Manuel de grammaire non sexiste et inclusive. Le masculin ne l'emporte plus !*, Paris-Québec, Éditions Syllepse-M Éditeur.

Martinet, A. (1996) : « Genre et sexe », in S. Auroux, S. Delesalle & H. Meschonnic (dirs), *Histoire et grammaire du sens*, Paris, Armand Colin : 213-218.

Mathieu, C. (2007) : « Sexe et genre féminin : origine d'une confusion théorique », *La linguistique*, 43(2) : 57-72.

Meillet, A. (1903) : *Introduction à l'étude comparative des langues indoeuropéennes*, Paris, Hachette.

Michel, L. (2016) : *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française : approches sémantiques*. URL : <https://nuxeo.u-bourgogne.fr/nuxeo/site/esupversions/cf8e80da-c416-4f7b-8d6b-4e2e9c4abeb8>

Moreau, M.-L. (2019) : « L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument ? », in A. Dister & S. Piron (Dir.), *Discours de référence sur la langue*

française, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis : 351-378.
<https://books.openedition.org/pusl/26517?lang=fr#ftn26>

Moreau, M.-L. & Dister, A. (2014³) : *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre*, FWB.

Office québécois de la langue française, 2018, « L'accord de l'adjectif se rapportant à un doublet », http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3997, consulté le 15 janvier 2019.

Poitou, J. (2018) : « Féminisation, "écriture inclusive", etc. », en ligne, <http://j.poitou.free.fr/pro/html/typ/feminisation.html>

Rabatel, A. & Rosier, L. (dir.) (2019) : *Les défis de l'écriture inclusive, Le discours et la langue*, 11(1).

Serbat, Guy (1975) : *Les Structures du latin. Le système de la langue classique : son évolution jusqu'aux langues romanes*, Paris, Picard.

Van Raemdonck, D. (2015) : *Le sens grammatical: Référentiel à l'usage des enseignants*. Avec M. Detaille et L. Meinertzhagen, 2^e édition, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.

Van Raemdonck, D. (2019) : L'inclusif, entre accord et désaccord ou « Jusqu'à ce que la proximité nous sépare », in *Le discours et la langue*, 11(1) : 75-95.

Viennot, É. (2014, 2017) : *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.

Viennot, É. (2018) : *Le langage inclusif : pourquoi, comment ?*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.

Viennot, É.: Site personnel, <http://www.elianeviennot.fr/Langue-accords.html>, et <http://www.elianeviennot.fr/Langue-prec.html>, mis à jour le 19-01-2018, consulté le 22-1-2019.

«Nous n'enseignerons plus que "le masculin l'emporte sur le féminin"», *Slate.fr*, 7 novembre 2017, <http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>, consulté le 15 janvier 2019.